

VILLE D'ANTONY
CONSEIL MUNICIPAL

29 Juin 2017

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Sénant, Maire de la Ville d'Antony.

- Il est fait appel des membres présents par M. Wissam Nehmé.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme SANSY à M. MARTIN

Mme MACIERA-DUMOULIN à Mme LEON

M. ADDA à M. LEGRAND

Mme BENOIT à M. CELESTIN

M. le Maire : Mes chers collègues, je vous propose d'observer une minute de silence à la mémoire de trois anciens conseillers municipaux qui ont disparu au cours des derniers mois ; il s'agit de Gaston Jean-Louis qui a été conseiller municipal entre 1996 et 2001, de Raymond Toupoint qui a été conseiller municipal entre 1976 et 1983, et d'André Landrain qui était conseiller municipal entre 1989 et 1995.

(Une minute de silence est respectée.)

- **Approbation des procès-verbaux des séances du 30 mars 2017.**

M. le Maire : Vous avez reçu le compte rendu des deux séances du 30

mars, la première celle de 20 h, la deuxième celle de 21 h, avez-vous des observations ou des demandes de rectifications ? S'il n'y en a pas, ces deux comptes rendus sont approuvés.

(Aucune remarque n'est formulée, les deux procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité des présents et représentés.)

- Liste des décisions prises pendant l'intersession.

M. le Maire : Vous avez reçu aussi la liste des décisions prises pendant l'intersession, avez-vous des questions sur cette liste ?

M. RUFAT : Oui. Monsieur le Maire, vous avez exercé plusieurs fois le droit de préemption pendant l'intersession et je voudrais avoir des renseignements là-dessus.

M. le Maire : Oui. Il s'agit de deux maisons situées avenue du Général De Gaulle, à l'entrée de la ville.... Non, pas deux maisons, mais d'une maison seulement parce que les autres avaient été déjà achetées avant, ainsi que de la station de lavage. C'est en vue d'en faire une réserve foncière.

M. RUFAT : Mais sur cette bande de terrain, on avait déjà acheté un pavillon...

M. le Maire : Oui, cela fait trois pavillons en tout.

M. RUFAT : On a un troisième pavillon et la station de lavage, donc la totalité, d'accord. On avait déjà eu une discussion en commission Urbanisme sur cet espace qui serait une sorte d'entrée de ville, quelle est la destination que vous envisagez ? J'ai bien compris que c'était du tertiaire, des bureaux qui pouvaient s'installer là ?

M. le Maire : Compte tenu de la situation, vu le bruit, il vaudrait mieux du tertiaire sans doute.

M. RUFAT : Plutôt que des logements ...

M. le Maire : Vous êtes d'accord ? Nous sommes d'accord ?

M. RUFAT : Plutôt que des logements, oui tout à fait.

M. le Maire : Vous n'avez pas de questions sur d'autres achats ?

M. RUFAT : Si, il y a un terrain...

M. le Maire : Un terrain, enfin un immeuble sur Antonypole qui est situé en dehors du périmètre de l'EPFIF et par conséquent, on pouvait soit laisser faire la transaction, soit l'acheter. On l'a acheté pour 2 M€.

Vous savez, c'est dans le cadre de l'aménagement futur d'Antonypole, qui se fera après l'ouverture de la gare. En attendant, on le garde. Il y a 14 entreprises qui y sont situées et qui rapportent des loyers. Cette année, on aura 150.000 € de loyers de ces entreprises pour 80.000 € de charges, donc c'est une affaire qui pour le moment est assez rentable.

M. FEUILLADE : A ce moment du débat, puisqu'on évoque la société en question à Antonypole, sur la 42 « Déclaration sans suite du marché relatif à la mission de préfiguration, de définition et d'accompagnement de la Ville d'Antony dans la mise en œuvre de l'opération d'aménagement Antonypole », dans le cadre de la cohérence du débat présent, ça veut dire quoi ?

M. le Maire : Cela veut dire qu'on a modifié le cahier des charges.

M. FEUILLADE : Oui, ça j'avais compris ; mais les gens du quartier se posent des questions : Où on en est ? Où va la mairie là-dessus ? Et donc est-ce que vous pourriez nous dire très clairement ce que vous faites ?

M. le Maire : Nous sommes en train de lancer le début de l'opération d'aménagement, mais pour commencer nous devons d'abord choisir, non pas un aménageur mais un conseil en aménagement.

M. FEUILLADE : Oui mais là vous n'en choisissez pas, celui-là vous dites que vous n'en voulez plus...

M. le Maire : Non mais on a lancé un appel d'offres, on s'est trompé, on n'a pas été assez précis sur le cahier des charges, on change le cahier

des charges... Mais vous êtes dans le jury, il me semble ?

M. FEUILLADE : Je ne sais pas, je n'y suis pas encore.

M. le Maire : On aura bientôt un conseil en aménagement.

M. FEUILLADE : Mais dans le même temps, j'entends bien que la Ville a des projets, et nous savons que la Métropole a lancé un concours ?

M. le Maire : Oui

M. FEUILLADE : Aujourd'hui, si j'ai bien compris, le STIF a lancé un concours sur les circulations motorisées dans le quartier...

M. le Maire : Oui.

M. FEUILLADE : Tout le monde en cause et puis finalement il n'y a que les habitants d'Antony qui n'en savent pas grand-chose.

M. le Maire : Oui, enfin il n'y a pas beaucoup d'habitants sur le quartier !

M. FEUILLADE : Eh bien écoutez, le peu qu'il y a, j'en fais partie, il y a nous, et on est quand même quelques-uns, il y a des industriels, il y a des commerçants, il y a des gens qui se disent depuis déjà des années que peut-être il serait bien qu'on leur dise un petit peu, qu'on leur donne des informations sur le devenir du quartier. Et même je vais vous dire Monsieur le Maire, il y en a qui se posent des questions, y compris dans le quartier des Morins, qui disent : On a l'impression que peut-être, vu l'état de l'entretien de nos bâtiments, ils sont en train de prévoir un jour ou l'autre de les foutre en l'air ! C'est ce qu'on nous dit. Moi, c'est ce que j'entends dans mon quartier.

M. le Maire : Bien sûr Monsieur Feuillade !

M. FEUILLADE : Attendez, à un moment donné, quand on laisse décrépir des trucs...

M. le Maire : C'est vous qui le dites alors ?

M. FEUILLADE : Ah non, je ne le dis surtout pas ! Jusqu'au bout je défendrai les logements en place dans notre ville parce que si vous les enlevez, vous n'en mettez pas d'autres ! Voilà ce que je dis. Mais

j'entends aussi les commerçants, des surfaces commerciales qui disent : Nous, on avait un projet, un projet d'agrandissement, de doublement, de triplement de notre surface, de cinquante emplois supplémentaires, et comme on ne connaît pas les projets de la Ville, on vient de suspendre... Vous savez, c'est un grand Groupe national qui nous a dit : Nous, on retire momentanément notre truc !

M. le Maire : Monsieur Feuillade, n'essayez pas de raconter des histoires !

M. FEUILLADE : Je ne raconte pas des histoires, je raconte les histoires qu'on me raconte, Monsieur le Maire !

M. le Maire : Sur Antonypole, tout le monde sait que nous avons un projet d'aménagement en 2024 d'Antonypole, lorsque la gare sera arrivée, qui s'étalera entre 2024 et 2030, et probablement même au-delà de 2030, qui porte sur 3.000 logements ; qui porte aussi sur 1 km de locaux d'activités le long de l'autoroute. Tout ça, c'est connu ! Alors, maintenant, ça ne se fera pas avant 2024 parce que personne n'investira réellement tant qu'il n'y aura pas la gare. Mais ce projet, nous allons commencer à le concevoir avec l'aide d'un conseil que nous allons choisir bientôt, et donc nous aurons une vision dans un an ou deux, du contenu du projet.

Pour le moment, il faut savoir que dans 7 ans, on commencera à avoir un nouveau quartier, un pôle de centralité sur ce site. Mais ça, ça fait assez longtemps qu'on le dit et qu'on l'écrit. Ceux qui ne le savent pas... J'ai envie de dire qu'ils font exprès ! Je peux vous dire que les voisins immédiats que nous rencontrons régulièrement avec quelques élus, avec Anny Léon, avec Michel Fouquet dans le quartier des Chardonnerets, eux, ils sont très au courant. C'est parce qu'ils sont les voisins très immédiats. Ils sont très au courant de ce qui va se faire, et ils suivent de près l'évolution de ce projet.

M. FEUILLADE : Très bien Monsieur le Maire, est-ce que vous pouvez mettre « très au courant » l'ensemble des voisins du quartier ? Parce qu'apparemment, vous faites quelques sélections.

M. le Maire : Les Morins ne sont pas voisins, ils sont plus loin...

M. FEUILLADE : Ah non, on est à côté ! On est dans la rue transversale !

M. le Maire : Eux, ils sont juste derrière la gare. Ils savent ce que c'est !

Mme HAGEL : Cela ne concerne pas que les voisins, cela concerne l'ensemble des Antoniens !

M. le Maire : Oui mais pour le moment, on n'en sait pas plus. On sait qu'on va construire 3.000 logements, 3.000 logements c'est quand même pas mal ! On va construire une ville nouvelle, des bureaux, des entreprises industrielles, mais industrielles qui ne polluent plus comme autrefois, comme Stallergenes par exemple, et on fera aussi bien sûr tous les commerces, tous les services publics et privés indispensables à un nouveau quartier. Ce sera un nouveau pôle de centralité. Mais cela ne se fera pas avant 10 - 15 ans.

M. FEUILLADE : Monsieur le Maire, pourquoi vous n'associez pas les gens ?

M. le Maire : Il n'y a que vous qui ne le savez pas, tout le monde le sait !

M. FEUILLADE : Mais non parce que vous ne nous dites rien !

M. le Maire : Les gens qui veulent savoir le savent.

M. FEUILLADE : A part le lire dans le bulletin municipal, on ne sait rien ! Et encore, même vos élus ne savent pas tout ! C'est la réalité.

M. le Maire : Si, ils le savent.

M. FEUILLADE : Eh bien posez-leur des questions ! Posez-leur des questions ! Cela fait plusieurs fois que je le répète, mettez en place des comités...

M. le Maire : Mais Monsieur Feuillade, je ne sais pas plus que ça ! Parce que pour le moment, on n'a encore aucun projet d'aménagement.

M. FEUILLADE : Monsieur le Maire, mettez en place des comités de citoyens où vous allez intégrer les gens des quartiers, les citoyens d'Antony, y compris des commerçants du centre-ville qui sont très inquiets ; les commerçants du centre-ville se demandent si cette ville, dans quelques années, n'aura pas deux centres-ville !

M. le Maire : Deux centres-ville ! Vous avez oublié la RUA !

M. FEUILLADE : Oui mais conversons avec eux, travaillons avec l'ensemble des citoyens de cette ville pour définir ensemble ce que sera notre ville demain.

M. le Maire : d'autres questions ?

Mme CHARRIER : A propos de la décision 50, un avenant à la convention de mise à disposition gratuite par la Ville de locaux scolaires au profit de l'association Relais Mini-Schools, il y a donc changement de locaux, on voudrait savoir où est-ce qu'ils vont ? Et puis que vous nous rappeliez pourquoi cette mise à disposition gratuite ?

M. le Maire : Ils restent à Paul Bert. Ils changent de salle.

Mme CHARRIER : C'est un changement de salle ? Ils restent à Paul Bert et c'est seulement un changement de salle ?

M. le Maire : Oui.

Mme CHARRIER : Pourquoi changent-ils de salle ?

M. le Maire : Pourquoi ils changent de salle ? Vous allez au-delà de mes compétences, franchement je ne sais pas. Anne Fauret peut répondre ?

Mme FAURET : Oui, en fait il y a eu un changement de salle parce qu'il y a une enseignante qui a dû changer de salle pour des raisons de service, c'est une inversion de salle ; et la convention est renouvelée tous les ans depuis plusieurs années.

M. le Maire : Vous voulez le numéro de la salle ? On vous communiquera le numéro de la salle.

Mme CHARRIER : Non, Monsieur le Maire, ce n'est pas nécessaire.

M. FEUILLADE : J'ai deux remarques : d'abord sur la 20 : « Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire », cela me fait sourire. Au moment où l'on parle de moralisation, où l'on nous dit : cette réserve parlementaire est inique, c'est immoral, c'est du clientélisme, on va la supprimer, le Gouvernement, tout le monde est derrière ce truc en disant : il faut supprimer ce machin... Alors je ne mets pas en cause effectivement la nécessité d'aménager des voies vertes, etc... mais c'est le principe.

M. le Maire : Vous voulez les payer avec les impôts ?

M. FEUILLADE : C'est le principe. Au moment où tout le monde est en train de dire : il faut arrêter ce truc de réserve parlementaire qui est inique, eh bien nous, on dit : allez hop ! On en veut encore un petit peu ! Je trouve cela immoral !

M. le Maire : Ecoutez, votre indignation n'a d'égal que ma satisfaction de toucher 60.000 €.

M. FEUILLADE : Oui mais moi, l'argent sale, je n'aime pas ça !

M. le Maire : Ce n'est pas de l'argent sale, non ! Ce n'est pas sale !

M. FEUILLADE : Je le dis, l'argent immoral, immoral, immoral, c'est immoral ! Si, c'est immoral. Mais il y a beaucoup d'argent public qui est dépensé de façon immorale.

M. le Maire : Non, pas immoral, ou alors la Voie Verte est immorale ! Monsieur Rufat, êtes-vous d'accord avec ça ? Est-ce que la Voie Verte est immorale ?

M. RUFAT : Ce ne sera pas toute la Voie Verte, ce ne sera qu'une petite partie de la Voie Verte.

M. le Maire : Ce sera un quart de la Voie Verte, enfin c'est mieux que rien !

M. FEUILLADE : C'est là où l'on aménagera des canisses pour les chiens.

Mme HAGEL : En gros, le sujet est tellement peu important pour la Ville qu'on va chercher des budgets vraiment là où de toute façon il n'y en aura bientôt plus ! Parce que ça va disparaître. Cela veut dire que si demain, on veut faire des circulations douces, où va-t-on demander des subventions ? Moi je trouve que c'est très significatif de l'intérêt que la Ville porte à ces sujets !

M. le Maire : Vous savez, on va chercher encore des subventions, par exemple à la Métropole.

Mme HAGEL : C'est moi qui en conseil vous ai dit plusieurs fois : il y a des subventions à la Métropole, je remarque que vous avez été en chercher.

M. le Maire : Mais ça, on le savait ! Monsieur Feuillade a encore une question ?

M. FEUILLADE : Encore une mais Monsieur le Maire, elle n'est pas pour vous, elle est pour Mme Cottenceau, et c'est par plaisir que je la pose : concernant la 12 : « Adoption d'une convention avec l'association Cap Mariage », est-ce que cela concerne aussi le mariage pour tous ?

M. le Maire : C'est Isabelle Rolland qui pourrait répondre.

Mme HAGEL : Madame Cottenceau a bien compris.

M. FEUILLADE : C'est pour votre recours à l'ONU.

Mme HAGEL : Non, pas à l'ONU, à la Cour Européenne de Justice.

Mme COTTENCEAU : Je ne sais pas de quoi vous parlez.

Mme HAGEL : Alors c'est une homonyme !

M. le Maire : Un mot d'explication d'Isabelle Rolland !

Mme ROLLAND : Nous avons signé une convention fin février, à la fois avec la Chambre des Notaires comme c'est écrit et une association qui s'appelle Cap Mariage, et depuis il y a eu plusieurs rencontres. C'est une proposition qui existe dans beaucoup d'autres villes, il y en a 15 en Ile-de-France par exemple, il y en a aussi à Paris, il y en a à Bordeaux ... et

jusqu'à maintenant, il y a une bonne trentaine de couples qui ont bénéficié de cette formation et qui sont ravis. Donc nous allons continuer. Quel est le problème ?

Mme HAGEL : Sur le principe il n'y a pas de problème. Mais on en parlera avec Mme Cottenceau après.

M. FEUILLADE : Je voulais savoir si ça concerne effectivement tous les mariages.

Mme ROLLAND : Absolument.

Mme HAGEL : Même les Mariages pour Tous ?

Mme ROLLAND : Oui.

Mme HAGEL : D'accord.

M. le Maire : Plus de questions ?

Mme HAGEL : Nous avons des questions sur l'intersession :

Sur le point 4, c'est une convention avec l'association La Recyclerie Sportive de Massy, je suis ravie que vous travailliez avec elle.

Sur le point 5 : une convention aussi avec l'association Nouvel Elan pour la mise en place d'ateliers sur le bien-être et la nutrition. On aimerait savoir deux choses : Il y a plein d'associations du même type, donc Nouvel Elan, c'est laquelle ? Qu'est-ce qu'elle fait ? Et deuxièmement pour quel public ?

M. le Maire : C'est une association de Châtenay-Malabry me dit-on. Ce sont 10 personnes qui ont 4 séances de deux heures.

Mme HAGEL : Quelles personnes ?

M. le Maire : Des personnes du Noyer Doré qui sont dans le cadre de l'appui de la Ville mais Saïd n'est pas là encore, lui aurait la réponse à votre question.

Mme HAGEL : Mais on n'a pas besoin du nom des gens, on avait besoin juste d'un renseignement, par exemple quand vous regardez sur internet, il y a une association qui peut s'occuper de problèmes de cancer,

d'autres associations du même nom s'occupent du distributif scolaire, là on ne sait pas de laquelle il s'agit.

M. le Maire : Là c'est du bien-être, bien-être et nutrition. C'est le sujet. Ce n'est pas le cancer, c'est bien-être et nutrition.

Mme HAGEL : Ok. On essaiera de comprendre plus tard.

Point 14 : « Adoption d'un contrat de prestations de services d'analyses microbiologiques pour le centre de Kerjouanno » : On sait bien que vous êtes dans l'obligation de faire ces analyses, on en profite pour vous poser la question : qu'en est-il des mesures de pollution dans la ville ? Parce que ça concerne quand même beaucoup plus de gens, et c'est vrai que les petites plantes de M. Vouldoukis, on n'a pas de résultats officiels sur ce que ça peut donner. On aimerait bien quand même qu'un jour les problèmes de pollution dans cette ville soient abordés, traités, et surtout que des mesures officielles et scientifiques soient réalisées.

M. le Maire : M. Vouldoukis a les idées très claires sur le sujet.

M. VOULDOUKIS : Oui, concernant la 14 et les examens microbiologiques, cela concerne la Legionella Pneumophila, responsable de la Légionellose, nous faisons cela tous les ans, ce sont des examens microbiologiques nécessaires pour bien contrôler l'eau chaude sanitaire. C'est pour les enfants qui fréquentent les centres de vacances.

Concernant la pollution, c'est un sujet vaste, on ne va pas le lancer là mais on en parlera prochainement. La Ville a lancé une étude pilote expérimentale dont nous attendons les résultats par trois organismes concernant le centre-ville. On a essayé côté Croix de Berny jusqu'à l'école Pasquier, on a fait des analyses qui mesurent la qualité de l'air ; on a fait des mesures au centre-ville ; et des mesures sont faites autour de l'Hôtel de Ville, etc. Et en même temps, nous avons fait quelques analyses concernant le sol, parce que comme vous le savez, certains polluants peuvent tomber au niveau du sol pour être absorbés par

certaines plantes et pourraient même se détoxifier par la voie racinaire des plantes. Et à partir de là certains polluants comme les métaux lourds finissent dans le sol.

Donc on est en train de vérifier justement si le sol d'Antony est pollué ou pas. Les premiers résultats qui sont des résultats préliminaires ne démontrent pas une pollution dans la ville d'Antony. C'est-à-dire que nos résultats actuels, après trois études préliminaires, démontrent que la ville d'Antony est une ville traversée par des voitures comme d'autres villes qu'on trouve partout en France. Voilà les premiers résultats. Et justement, comme nous avons mis plus de 40 bio stations un peu partout sur le territoire, on est en train de faire des études comparatives et analytiques concernant ces plantes et en même temps des mesures de l'air par des organes officiels, comme par exemple le laboratoire central de la Préfecture de Police qui fait certaines analyses gratuitement. Tout ceci est en osmose avec notre plan antipollution mais il faudrait attendre un peu plus pour avoir les résultats définitifs.

Mme HAGEL : Sur ce sujet, vraiment, vous allez être sollicités par des associations ; il y a beaucoup d'associations qui sont sensibles au problème...

M. le Maire : Nous aussi, nous y sommes sensibles

Mme HAGEL : Et les réponses que nous avons eues ce soir, je regrette beaucoup de ne pas les avoir eues avant ... Pourquoi vous ne faites pas régulièrement des informations dans le BMO au moins pour que tout le monde soit au courant ? Mais de toute façon je transmettrai. Je vous remercie.

Sur le point 39 : C'est une convention encore, avec l'association Mieux se Déplacer à Bicyclette, pour la location d'une machine à graver les vélos dans le cadre du « village nature ». C'est une opération qui s'est très bien passée, tout le monde était ravi. Cela s'est fait conjointement avec la

police nationale et l'association Antony à Vélo qui fort heureusement, elle, était adhérente à l'Association des Usagers de la Bicyclette, ce qui fait qu'ils avaient le matériel nécessaire et cela a permis de faire réellement le « gravage » de nombreux vélos.

Alors la question qui se pose, Madame Précetti, c'est qu'il avait été dit à ce moment-là qu'il y aurait des opérations mensuelles. C'est-à-dire que mensuellement il y aurait des opérations de « gravage », c'est demandé par de nombreux usagers de la bicyclette sur la ville, et c'est extrêmement utile. En plus on se rend compte que ce sont des dispositifs qui ne sont pas onéreux du tout pour la Ville et que vous pourriez mettre cela en place régulièrement sans que cela crée un trou budgétaire. Merci Madame Précetti de votre réponse.

M. le Maire : Cela coûte combien ?

Mme HAGEL : C'est 100 € par jour pour 5, c'est très bon marché.

M. le Maire : C'est 20 € le vélo ?

Mme HAGEL : Non. C'est 100 € pour la location de la machine à graver. Dans la journée, vous pouvez graver 100 vélos. C'est la location à la journée. Donc ce n'est vraiment pas cher.

M. le Maire : D'accord.

Mme PRECETTI : Je vous remercie déjà d'avoir apprécié ce dispositif. On ne s'était pas engagés sur un rythme précis mais on s'est engagés à le refaire. Et on le refera parce qu'effectivement, c'est tout à fait utile. On est parfaitement soutenus et encouragés par la police nationale sur ce sujet, donc on continuera avec des événements, en fonction des événements de la Ville, etc. Mais nous ne nous étions pas précisément engagés sur un rythme. Il faut effectivement qu'on trouve ce rythme. On peut remercier aussi les personnes des services de la Ville et entre autres celles du circuit routier qui se sont investies sur ce sujet et qui ont très bien mené les opérations le long de ce week-end avec beaucoup

d'enthousiasme. Ils étaient très investis dans la mission qu'ils avaient et très au courant de ce qu'il fallait faire. C'était vraiment très bien, j'y étais moi-même. Donc on poursuivra l'expérience.

Mme HAGEL : Ce qui montre bien, Madame Précetti, que ce sont des dispositifs qui recueillent à la fois l'adhésion des utilisateurs et des usagers Antoniens, et en plus de nombreux services très différents, les services de la Ville, la police municipale, une association, et tout le monde arrive à travailler ensemble.

Pour ce qui est du dispositif, néanmoins il n'est pas obligatoire d'attendre la prochaine session du Village Nature en mai prochain pour que ça recommence.

Mme PRECETTI : Mais il n'en est pas question ! C'est vous qui dites ça ! On n'a jamais dit que ce sera lors du Village Nature l'année prochaine, on n'a jamais dit ça.

Mme HAGEL : D'accord. Mais il a été dit aux membres de l'association Antony à Vélo qu'il y aurait des dispositifs quasiment mensuels ou très souvent. C'est ce qu'ils ont dit au marché.

Mme PRECETTI : C'est drôle parce que vous n'êtes pas à nos réunions où moi je les rencontre, et ce n'est pas ce qui a été dit puisque c'est moi qui étais là. Mais vous avez sans doute des informations qui viennent par ailleurs !

Mme HAGEL : De toute façon, ils vont entendre ce soir ce que vous avez dit.

M. le Maire : S'il n'y a plus de questions, on passe aux **Déclarations d'intention d'aliéner**. Y a-t-il des questions sur les déclarations d'intention d'aliéner ?

M. RUFAT : Oui, page 72 Il y a une opération d'un pavillon de la rue Velpeau qui a été racheté. Il y a eu un permis de construire pour un centre d'imagerie et là, il y a une vente ?

M. le Maire : Non, le terrain a été acheté par le patron du centre d'imagerie qui l'achète pour son compte mais ce sera l'imagerie qui fonctionnera à l'intérieur.

M. RUFAT : Donc c'est toujours le projet d'imagerie, indépendant de celui de l'hôpital privé d'Antony ?

M. le Maire : Eh bien non, c'est l'imagerie de l'hôpital privé qui sera dans un bâtiment acheté, enfin sur un terrain acheté par Monsieur Hovasse. Monsieur Hovasse construira lui-même à ses frais. Pas d'autres questions ?

Mme CHARRIER : Page 42, à propos du 17 rue de l'Abbaye, c'est un terrain qui a déjà deux maisons en construction, une maison ancienne qui est toujours en place, et il y a un terrain qui est à vendre, je voudrais savoir pourquoi on le vend et quelle est l'utilisation de ce terrain ? Parce que la parcelle est déjà très occupée.

M. le Maire : C'est un particulier qui a acheté le terrain.

Mme CHARRIER : C'est pour construire ou c'est pour refaire ?

M. le Maire : C'est pour construire un pavillon.

Mme CHARRIER : Un pavillon ? Donc ça fera 4 pavillons sur ce terrain ?

M. le Maire : Je ne sais pas. En principe, si c'est sur un terrain à bâtir, c'est pour construire...

M. MARTIN : Non, Monsieur le Maire, il s'agit d'une des constructions.

Mme CHARRIER : 17 rue de l'Abbaye il y a déjà deux pavillons en construction...

M. MARTIN : C'est la revente d'un des pavillons qui est en cours de construction. Le promoteur revend ...

Mme CHARRIER : C'est marqué « terrain », ce n'est pas marqué « pavillon ».

M. MARTIN : C'est en cours. Cela va être construit. Mais il revend.

M. le Maire : Oui, il vend le terrain avant de construire.

Mme CHARRIER : Monsieur le Maire, c'est déjà construit : deux pavillons sont construits. Ils ne sont pas achevés, mais ils sont déjà construits. Et ce sont de grands pavillons.

M. le Maire : D'accord. Mais c'est sous le régime d'un terrain à bâtir et le régime fiscal, c'est la TVA. Ce ne sont pas les droits de mutation, c'est quelque chose qui est en train d'être construit ou qui a déjà été construit mais qui est encore resté sous le régime de la TVA. C'est mon explication.

Ce n'est pas un nouveau bâtiment.

D'autres questions ?

M. FEUILLADE : Oui, au 101 rue des Rabats, il y a le terrain de l'horticulteur et dans le bulletin municipal on a déjà les publicités de vente de pavillons : 27 pavillons, etc.

C'est le dernier horticole de la ville, le dernier terrain agricole de la ville, peut-être même du département...

M. le Maire : Non.

M. FEUILLADE : On m'a dit que c'était le dernier. Donc il y a la publicité de vente des logements dans le bulletin, c'est dans la deuxième page de couverture, et on n'a jamais vu la moindre DIA passer ici. Ou alors peut-être que les promoteurs anticipent la décision du Maire et de l'Office HLM de ne pas acheter ce terrain ?

M. le Maire : Je ne sais pas.

M. FEUILLADE : Dans ce secteur on n'est pas inondés de logements sociaux.

M. le Maire : Si, il y a les Morins.

M. FEUILLADE : Oui, il y a les Morins mais ça ne fait que 200 et quelque, et franchement ce ne sont pas de grandes tours ! Il y a peut-être là une opportunité. Mais mon problème surtout, c'est qu'on voit déjà la publicité de vente de ces logements alors que nous-mêmes on n'a pas la DIA...

ou alors vous leur avez déjà dit « vous pouvez y aller », enfin on voudrait savoir de quoi il retourne.

M. MARTIN : Nous ne sommes pas maîtres, je dirais, de l'acte de vente, nous ne savons pas où en est ce promoteur avec le propriétaire, ce n'est pas nous qui gérons ceci. Il y a peut-être des clauses suspensives avec le propriétaire qui demandent à être levées avant de voir apparaître la DIA ? Mais c'est complètement privé.

M. FEUILLADE : D'accord, mais avant que ce soit complètement privé, peut-être que ... je ne sais pas, Antony Habitat, avant de fusionner, on verra ça tout à l'heure, peut peut-être mettre la main sur un terrain qui n'est pas inintéressant dans ce quartier ?

M. MARTIN : Je rappelle que nous sommes dans une zone pavillonnaire et que nous avons tenu à ce que ça garde l'allure pavillonnaire.

M. FEUILLADE : Je n'ai pas dit qu'il fallait faire des barres et des tours ! Vous pouvez faire aussi quelques logements pavillonnaires pour loger des gens dans des logements sociaux, dans des pavillons, après tout, pourquoi pas ? Vous en avez fait quelques-uns ailleurs... (suite intervention hors micro, inaudible)... eh bien vous pouvez faire quelques pavillons là-bas. C'est le sens de ma question.

M. le Maire : Il n'y a pas d'autres questions ? On passe maintenant à l'ordre du jour, et je vous propose de commencer par un vœu sur le retour en réseau prioritaire des écoles du Noyer Doré et d'Anatole France.

- 34 - Vœu sur le retour en réseau prioritaire des écoles du Noyer Doré et d'Anatole France.

(Rapporteur : M. LE BOURHIS)

M. LE BOURHIS : Ce vœu fait suite aux échanges que nous avons eus lors de la commission de l'Education à propos des mesures de carte

scolaire ; en particulier celle concernant la fermeture d'une classe à l'école du Noyer Doré, plusieurs membres de la commission considérant que cette décision était inacceptable et souhaitant prendre des initiatives. J'avais conclu ces échanges en invitant chacun à réfléchir aux initiatives pouvant être prises par l'opposition ou la majorité municipale, ou éventuellement les deux, ensemble. C'est ce qui a été fait par les courriers adressés au ministre de l'Education Nationale et à la directrice académique par le groupe Antony Avec Vous d'une part, par Monsieur le Maire d'autre part ; et par ailleurs, conscients de l'importance des enjeux sur un sujet comme celui-là, nous avons aussi souhaité présenter un vœu bénéficiant des apports des uns et des autres, qui pourrait être voté ce soir à l'unanimité. Je vous lis ce vœu :

« La carte scolaire pour la rentrée de septembre 2017 a arrêté une fermeture de classe à l'école élémentaire du Noyer Doré qui portera la moyenne par classe à 25 élèves du CE1 au CM2, à 22 élèves dans un CP, mais surtout contraindra à créer un triple niveau CP-CE1-CE2 de 20 élèves.

Nous sommes loin de la volonté affichée par le Président de la République et par le Gouvernement de favoriser les conditions d'apprentissage dans les réseaux d'éducation prioritaire en limitant l'effectif à 12 élèves dans les CP – CE1 des REP+.

Le réseau d'éducation prioritaire a été effectivement supprimé en 2015 parce que l'Etat a considéré que le collège Anne Frank ne répondait plus aux critères. Mais, d'une part, ce collège auquel les écoles Anatole France et Noyer Doré sont officiellement rattachées, n'accueille pas que des élèves de ces écoles, et d'autre part, les élèves de ces deux écoles sont répartis dans un souci de mixité dans trois collèges : Anne Frank, Descartes et Henri-Georges Adam.

Que le collège Anne Frank ne réponde plus aux critères exigés pour

entrer dans une mesure d'éducation prioritaire ne doit donc pas entraîner le retrait des deux écoles de ce réseau, d'autant que le quartier du Noyer Doré où sont implantées ces écoles a été maintenu en 2015 par l'Etat dans le périmètre de la géographie prioritaire et continue par conséquent de bénéficier d'un contrat de ville pour la période 2015 – 2020.

L'Etat reconnaît donc le caractère prioritaire du quartier du Noyer Doré, mais refuse d'en tenir compte pour les écoles du quartier. Cela est inacceptable et doit être corrigé.

Aussi, le Conseil Municipal demande que les écoles de ce quartier prioritaire, Anatole France et Noyer Doré, soient dissociées du sort du collège Anne Frank. Il forme le vœu qu'elles rejoignent le dispositif des Réseaux d'Education Prioritaire en tant qu' « écoles orphelines » avec toutes les mesures qui s'y rattachent. »

M. le Maire : Des remarques ?

Mme CHARRIER : Monsieur le Maire, nous avons dans notre groupe des préoccupations constantes sur l'évolution de ces classes du quartier du Noyer Doré. Et j'allais dire que la fermeture d'une classe à l'élémentaire, que M. Le Bourhis vient d'évoquer, a été pour nous comme un coup de semonce et comme en fait l'annonce de mauvaises nouvelles. En effet, 25 élèves par classe, ça peut être acceptable dans certains établissements où il n'y a pas de problèmes, c'est par contre inacceptable dans des établissements où il y a des enfants qui cumulent à la fois des difficultés scolaires et des difficultés familiales et sociales.

Nous avons donc écrit un courrier à la DASEN d'une part, et d'autre part un courrier au ministre de l'Education Nationale, courrier d'ailleurs dont j'ai envoyé les copies à M. le Maire et à M. Le Bourhis, ils ont donc été avertis.

Et puis on s'est dit que finalement faire un vœu, c'était une bonne solution et que ça pourrait marquer quelque chose d'important, vœu dans

le but que ces écoles retrouvent leur statut de classes prioritaires.

Donc nous avons rédigé un vœu que nous avons envoyé à Monsieur le Maire. Au même moment, M. Le Bourhis qui avait réfléchi suite à la commission Education comme il vous l'a dit, avait décidé d'en rédiger un de son côté.

Vu l'importance des enjeux, nous nous sommes accordés sur un texte unique afin de donner plus de poids à notre demande. Donc le vœu qui va être soumis au vote est le vœu conjoint de la majorité et de l'opposition.

M. le Maire : Merci Madame Charrier.

Mme HAGEL : Opposition de gauche.

M. FEUILLADE : Evidemment je suis solidaire du groupe, je vais faire quand même quelques remarques. : D'abord je le dis, je l'ai déjà dit, je trouve qu'on arrive à la fin de la bataille et j'avais alerté en son temps, dès qu'on a été alertés sur les risques de fermeture de cette classe. Personne n'a bougé ! Personne n'a bougé. Et je le regrette parce qu'on ne gagne pas une bataille quand la guerre est perdue. Il faut se battre au début. La bataille, ça s'engage au début. Et aujourd'hui, moi je pense qu'on arrive à la fin de la bataille et on arrive encore une fois trop tard.

Au-delà de ce point, je pense qu'il faut qu'on arrête d'avoir ici ou là des lectures comptables de ces questions. Marité l'a dit à juste titre : 25 élèves par classe, ce n'est pas la même chose dans le quartier du Noyer Doré ou d'Anne Frank que dans certains quartiers du 16ème arrondissement de Paris pour faire rapide, ou même en province ou dans d'autres villes ... Ce n'est pas la même chose. Quand dans des écoles, dans des classes, on a 12 ethnies différentes, des gamins marocains par exemple qui rentrent chez eux, dont les parents ne parlent pas français, je pense que ça demande d'autres moyens.

Et dans notre quartier du Noyer Doré, c'est aussi ça la réalité, et moi je

crois aussi que nous avons fait une erreur d'accepter comme on l'a fait le retrait d'Anne Frank du REP. Il fallait se battre bec et ongles. Il faut qu'on revienne et qu'on se batte bec et ongles pour retrouver des moyens. Ce n'est pas en enlevant des moyens à ceux qui n'en ont pas beaucoup pour donner à ceux qui n'en ont pas du tout, il faut qu'on abonde les moyens pour l'Education Nationale dans ces quartiers.

Je parle d'Anne Frank mais il faut aussi être extrêmement attentifs sur deux autres collèges, Marité l'a souligné : le collège Henri-Georges Adam qui est en très grandes difficultés, il faut s'en préoccuper, il ne faut pas rester les bras croisés et puis voir l'année prochaine ...

Et il faut aussi s'interroger, je vous le dis comme je le pense, sur ce qui se passe avec la dégradation de notre lycée : le Lycée Descartes est mal en point. Tout le monde aujourd'hui lève ce problème. Notre ville ne peut plus continuer comme ça. Il nous faut ensemble, c'est un signal d'alerte que je lance, il nous faut ensemble se préoccuper globalement des problèmes de l'Education, de l'enseignement dans notre ville. Voilà l'appel que je fais, et évidemment je voterai le vœu, parce que finalement même s'il est un peu moins que je l'aurais souhaité, évidemment je vais le voter ! Mais moi j'attire l'attention solennellement des uns et des autres sur une situation qui est mauvaise, qui se dégrade et sur laquelle il faut que nous soyons extrêmement exigeants.

Mme CHARRIER : On s'est battus, on a essayé de se battre pour garder Anne Frank dans le Réseau d'Education Prioritaire, ça n'a pas été possible. Par contre on s'est battus et on a obtenu de la Ministre de l'Education Nationale, par des courriers que nous lui avons envoyés, que les moyens nécessaires soient maintenus dans les écoles qui sortaient de ce réseau. Et donc en fait ces moyens sont maintenus à l'heure actuelle jusqu'en 2018. C'est la raison pour laquelle il faut profiter du maintien de ce réseau pour accentuer la chose et les réinsérer dans un

réseau prioritaire. Donc il faudra voir ce qu'Anne Frank donne, comment Anne Frank évolue, et voir s'il faut ou non demander à ce que le collège retourne ou non en réseau prioritaire. Mais là, pour le moment, ce qui est le plus important, c'est que ces écoles reviennent, et aient à nouveau le statut des classes prioritaires.

M. FEUILLADE : Je ne voudrais pas polémiquer trop longtemps mais moi, ce qui me hérisse, c'est d'entendre parler « d'écoles REP orphelines », je dis qu'on est tombés sur la tête ! Mais ce sont les fonctionnaires ! Ce sont les technocrates ! Il faut qu'on arrête ! Il faut qu'on parle de l'Education pour nos enfants ! Les « REP orphelines », mais on est devenus cinglés !

Mme BERGEROL : Je suis tout à fait d'accord avec vous mais je dirai que ce secteur est plutôt sur-doté en personnel, alors c'est vrai que ce ne sont pas des professeurs, on ne s'occupe pas de l'enseignement, mais en personnel qui vient en appoint, à la cantine, pour les CPE, etc... Nous avons bien pris la mesure de ce quartier, et c'est vrai que c'est étonnant qu'il soit sorti du REP, je crois en effet que ce sont des ratios qui sont regardés par des fonctionnaires et il y a des effets de seuil ; si ça dépasse un peu, eh bien vous sortez de la zone. Mais en tout cas le Département, lui, n'a pas ce raisonnement.

M. MEUNIER : Bien sûr je voterai ce vœu, mais on voit aujourd'hui qu'on aurait dû se battre bien plus tôt pour le maintien de ces écoles dans le Réseau d'Education Prioritaire et le collège Anne Frank, et ce qu'on paie, ce sont effectivement les conséquences de la sortie du Réseau d'Education Prioritaire du collège Anne Frank avec ces écoles.

Mme DELPECH : Moi aussi je voterai bien sûr ce vœu mais il y a juste une chose qui me gêne : je ne vois pas pourquoi on insiste encore pour dissocier ces écoles – ce sont les trois dernières lignes - « dissocier ces écoles » du collège Anne Frank. Pourquoi garder cette phrase ? On a

déjà bien expliqué que c'était l'Etat avec ses critères qui avait enlevé le collège du Réseau d'Education Prioritaire, il pourrait y re-renter. Pourquoi est-ce qu'on insiste pour demander que ces écoles soient dissociées du collège Anne Frank ? On pourrait mettre une phrase pour que les écoles du quartier rejoignent le dispositif du Réseau d'Education Prioritaire.

M. le Maire : Mais là on n'a aucune chance parce que le collège effectivement n'a pas la même sociologie que le quartier.

M. LE BOURHIS : Oui, ce matin on donnait des livres aux élèves de CM2 et Monsieur le Maire a demandé dans quel collège ils allaient aller. Un certain nombre des élèves de CM2 de Paul Bert vont aller au collège Anne Frank, et c'est vrai que depuis des années Anne Frank accueille des enfants du Noyer Doré, de Pajeaud et de Paul Bert pour réaliser une mixité et ne pas avoir un collège ghetto sur Anne Frank. Et c'est vrai que cette mixité, elle a plutôt tendance à se développer.

Donc je crois que si l'on veut avoir une chance de faire aboutir Le vœu, il faut effectivement prendre acte de l'évolution positive d'Anne Frank alors qu'Anatole France et Noyer Doré conservent des enfants qui sont en grandes difficultés. Il suffit de voir le nombre de cellules de veille qui sont mises en place, de signalement à l'ASE et des choses comme ça. Donc non, je pense qu'il faut être prudent et essayer de gagner une bataille même si ce n'est pas toutes les batailles.

M. le Maire : Et en plus, je ne peux pas accepter qu'on dise qu'on a baissé les bras en 2015 ; on n'a pas baissé les bras, j'ai écrit personnellement deux fois au ministre, sans succès, et Mme Charrier également. Donc on n'a pas baissé les bras, simplement on n'a pas été écoutés. On a eu beau dire aussi qu'il y avait une déconnexion entre les écoles et le collège, personne n'a voulu nous croire. Alors que je me suis quand même laissé dire, par des enseignants d'ailleurs, que des villes de

gauche qui étaient dans le même cas que nous ont eu satisfaction et que nous, on n'a pas été favorisés. Ce sont des enseignants qui m'ont dit ça, oui.

M. ARIPA : Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir à tous. J'interviens pour faire une réponse à l'opposition de gauche : j'ai participé à la commission avec M. Le Bourhis, j'étais au courant de ce souci, donc M. Le Bourhis a fait le travail, l'opposition de gauche l'a fait également et bien sûr je voterai pour ce vœu. Merci.

M. le Maire : Je propose qu'on passe au vote maintenant.

(Vote à main levée : le vœu est adopté à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Je vous remercie.

Mme DELPECH : Monsieur le Maire, comme j'ai une question orale sur la carte scolaire, est-ce que je peux la poser maintenant tant qu'on est dans l'éducation ?

M. le Maire : Oui, allez-y.

Mme DELPECH : Il s'agit, vous vous en doutez certainement, de l'ouverture à l'école élémentaire La Fontaine puisque les parents d'élèves et l'équipe pédagogique de cette école bataillent depuis le mois de janvier pour une ouverture d'une classe dans leur école, et si l'on regarde les chiffres, effectivement cette école compte 196 élèves pour sept classes, ce qui fait 28 élèves par classe. Auxquels il faut rajouter les élèves de CLIS en inclusion dans certaines classes. L'ouverture d'une huitième classe donne une moyenne proche de 25. Si un comptage est prévu à la rentrée, ce qui prouve que la situation de l'école sera quand même reconsidérée, les conditions de préparation de la rentrée en seront rendues plus difficiles et les changements de répartition des élèves dans les classes gêneront un bon démarrage de l'année.

Donc Monsieur le Maire, puisque vous êtes consulté sur les mesures

envisagées pour la commune, pourquoi n'émettez-vous pas un avis favorable à cette ouverture vu la moyenne des effectifs en élémentaire sur la ville qui est de 25,44 ? Les parents d'élèves de l'école La Fontaine ont le sentiment d'une injustice et d'un désintérêt de la municipalité pour leur école. Merci.

M. LE BOURHIS : Alors vous savez que ce n'est pas vrai au niveau du désintérêt ! Là vraiment, non.

M. le Maire : On a quand même dépensé 2 M€ pour l'école ! Je vous le rappelle : deux millions. Donc on ne s'en désintéresse pas !

Mme DELPECH : Non mais là il s'agit des conditions d'éducation...

M. le Maire : Oui mais on vient de dépenser 2 M€ pour l'école, qu'on ne dise pas qu'on s'en désintéresse !

M. LE BOURHIS : En ce qui concerne les effectifs scolaires, le problème sur La Fontaine, comme je vous l'avais dit il y a quelque temps, il y a deux ans sur une autre école, c'est que on ne connaît pas les effectifs exacts de l'école à la rentrée. J'ai été alerté très récemment du déménagement d'une famille sur une autre commune et ceci n'avait pas été pris en compte et n'avait pas été répercuté sur les services municipaux. Il faut que les choses soient très claires, l'inspecteur de l'Education Nationale ira compter, nous sommes d'accord là-dessus, il ira compter le nombre d'élèves le jour de la rentrée. Et c'est également une chose qui sera faite sur une autre école, avec des problématiques différentes, Adolphe Pajeaud élémentaire, du fait de l'arrivée des habitants sur le programme Pitch. Ce n'est donc pas une mesure exceptionnelle. Je réprecise que les mesures de carte scolaire sont de la responsabilité de l'Education Nationale.

M. le Maire : Je propose qu'on passe au point 1 de l'ordre du jour.

I - FINANCES

1. PRISE DE PARTICIPATION AU SEIN DE LA SOCIETE ANONYME COOPERATIVE DE PRODUCTION D'HLM DENOMMEE « COOP HABITAT PARIS METROPOLE » ET AUTORISATION DONNEE A ANTONY HABITAT D'ACQUERIR EGALEMENT DES PARTS SOCIALES DE CETTE COOPERATIVE.

(Rapporteur : M. le Maire)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. MEUNIER : Un des problèmes de cette délibération est que la véritable raison de fond n'y est pas évoquée. Enfin vous ne pouvez pas l'évoquer officiellement : disons pour rester simple que la loi NOTRe n'y est pas étrangère. Par contre, avait-on besoin d'intégrer Hauts-de-Seine Habitat, le département des Hauts-de-Seine et la ville de Châtenay-Malabry, à ce montage ? Si c'est pour mener la même politique en matière de logement social que celle menée par la ville de Châtenay-Malabry, le Département des Hauts-de-Seine et Hauts-de-Seine Habitat sur la Cité Jardin de la Butte-Rouge, nous avons de quoi nous inquiéter ! Parce que deux tiers des logements sociaux de cette Cité Jardin seront démolis sans être reconstruits.

Le fait de confier un mandat de gestion à Hauts-de-Seine Habitat pour le patrimoine implanté sur la commune de Châtenay-Malabry en est bien la preuve. Un mandat de gestion en contradiction avec ce que vous nous avez toujours déclaré lors de la reprise du patrimoine de Hauts-de-Seine Habitat par Antony Habitat sur Antony, à savoir la nécessité de mieux gérer au plus près de l'intérêt des locataires ce patrimoine, ce dont Hauts-de-Seine Habitat se montrait incapable. Qu'est-ce qui nous garantit qu'à terme les objectifs poursuivis en matière de logement social resteront conciliables entre notre commune et la ville de Châtenay-Malabry ?

Au final, à y regarder de plus près, ce sont les locataires d'Antony Habitat

qui paient ces montages. La ville de Châtenay y est largement gagnante. C'est pourquoi en l'état je m'abstiendrai sur cette délibération.

M. RUFAT : Si les fonctionnaires derrière vous ont pris le mal de changer de place, c'est parce que cette délibération est très importante. Elle est très importante au point de nous avoir demandé de modifier le texte de notre tribune au Bulletin Municipal Officiel. Pour le groupe que je préside c'est une première, on n'avait jamais vu ça ! Vous avez exercé une pression pour qu'on retire certains mots de notre tribune officielle, ceux qui ont été évoqués par l'orateur précédent. Alors vous pensez que c'est bon ? Deux, trois mots, on y reviendra, pouvaient mettre en péril votre opération financière et administrative qu'on va voir. C'est dire que le projet que l'on examine aujourd'hui dépasse les 238.876 € + 240 € de frais qu'on va voir.

Si nous avons changé les mots de notre tribune, c'est par esprit de responsabilité : vous nous l'avez demandé et nous vous avons suivi. C'est aussi par esprit d'opposants : nous ne voulions pas que vous retiriez cette délibération et nous priver du débat public que l'on va avoir aujourd'hui.

Alors, de quoi s'agit-il ? Comme certains mots sont interdits, c'est au figuré : Trois compères s'entendent un jour pour cacher leur magot, un beau magot ! Le premier apporte 193 millions d'euros. Les deux autres viennent avec 85 millions d'euros. Près de 300 millions d'euros : c'est du lourd ! Ils ont quelques dettes et ils un peu moins de 200 millions d'actifs. Le reste est suffisant pour vouloir soustraire ce pactole à la convoitise des autorités.

A vrai dire nos trois complices escomptaient sur une amnistie générale qui leur aurait permis de poursuivre leur négoce en toute tranquillité, mais une déconvenue électorale a balayé leur projet, et craignant de perdre leur trésor, ils s'empressent de chercher une solution pour le dissimuler.

Vous voyez, Monsieur le Maire, j'évite soigneusement les mots qui fâchent. On ne parle pas de gestion mais « d'occultation », on ne parle pas de maîtrise mais « d'imprévision », on ne parle pas de logement mais de « butin ».

Monsieur le Maire, l'artifice juridique que vous nous présentez ce soir pose bien des questions. La ville va déboursier 240.000 € pour acquérir 22 % des parts, c'est la délibération, des parts d'une société anonyme qui est une coquille vide. C'est une société dont le rapport d'activité, en tout cas le dernier diffusé, ne mentionne aucun avoir, aucun immeuble, une société anonyme d'HLM qui ne possède aucun immeuble dans son bilan ! Pas plus de personnel d'ailleurs, rien du tout.

La seule action de cette société anonyme, c'est de veiller sur son magot, sur son million d'euros. Le rapport des commissaires au compte l'avoue ingénument, il dit qu'elle est « en attente ». En attente de quoi ? Dans l'attente d'un lancement de l'activité d'accession sociale à la propriété. Elle comate, quoi !

Non seulement vous allez engager la Ville à dépenser 240.000 € mais vous demandez dans cette délibération que l'on accorde notre aval pour que l'Office Municipal d'HLM Antony Habitat double la mise, afin qu'ensemble, la Ville + Antony Habitat, nous disposions de la majorité du capital de cette société anonyme qui est en léthargie. Ce qui est étrange dans cette prise de parts, c'est qu'Antony va mettre 600.000 €, Antony Habitat + la Ville, sur la table, 600.000 € pour détenir 56 % du capital, mais ne va désigner que trois administrateurs sur les douze, selon le concept que vous avez évoqué tout à l'heure. Donc autant d'administrateurs que Châtenay-Malabry qui, elle, ne déboursiera que 240.000 €, donc deux fois et demie moins que nous. Donc nous allons payer et l'orateur précédent l'a dit, nous allons payer davantage que Châtenay pour avoir le même nombre d'administrateurs. C'est un peu

comme si les trois compères de tout à l'heure voulaient se partager le butin à parts égales alors qu'il y en a un qui apportait les deux tiers !

Outre ces bizarreries financières, cette délibération laisse de nombreuses zones d'ombre malgré la commission des finances qui a été dédiée à ce sujet. Aujourd'hui, au conseil d'administration d'Antony Habitat, il y a quatre représentants des locataires, élus par les locataires ; demain, dans la première structure, ils ne seront plus que deux et le mode de nomination de ces administrateurs est inconnu. Monsieur le Maire, lorsque l'on passe de l'élection à la désignation, la démocratie régresse. Vous le savez. C'était le mode de désignation qui était utilisé dans les Soviets.

Cette solution, votre solution, ce que vous nous demandez d'approuver, a été bâtie à la va-vite. Vous ne savez pas nous expliquer, en tous les cas vous n'avez pas su nous expliquer hier le fonctionnement et la constitution de la future commission d'attribution des logements. Pourtant elle est l'élément clé de la politique de cette structure. Osons une proposition : à défaut de maintenir la représentativité des locataires au conseil d'administration, pourquoi ne pas les associer à la commission d'attribution ? Votre solution est tellement bâclée que vous nous annoncez déjà la disparition de cette première société anonyme coopérative qu'on va acheter, qui répond au doux nom « d'habitation confortable » au profit d'une autre société anonyme coopérative mais d'un genre différent, prénommée SCIC, et l'objectif, vous l'avez dit dans votre délibération, de cette nouvelle structure est d'autoriser une meilleure représentation non des locataires, cela aurait été trop beau, mais des collectivités territoriales à l'Assemblée générale.

Cette solution est si improvisée que vous êtes obligés de recourir à l'Office Départemental des HLM afin de lui confier un mandat de gestion. Alors j'ai apprécié Monsieur le Maire, que, vous avez fait comme moi,

vous avez changé le texte. Moi c'était pour la tribune, vous c'est pour la délibération. Vous ne l'avez pas écrit mais vous avez précisé que c'était uniquement sur le patrimoine de Châtenay. Mais vous êtes obligé de recourir au Département qui, apparemment s'était très mal occupé du parc au point de le lui racheter.

Alors il y a une certaine ironie à faire revenir cet acteur ! Et cette ironie, je la trouve aussi avec le transfert de la Résidence Universitaire, mais là c'est à l'inverse. Lorsqu'après plusieurs années de micmacs législatifs on a transmis le patrimoine de la résidence à une collectivité territoriale, vous n'y avez pas trouvé à redire parce que vous en étiez bénéficiaires. Et là, la loi NOTRe, elle était à l'inverse : vous vous sentiez dépossédés. Mais il n'y a pas que de l'ironie. Dans le rapport qui a été présenté à l'Office Départemental, il est spécifié que l'Office Départemental d'HLM, donc Hauts-de-Seine Habitat, va détenir plus de 50 % de la future SCIC, la deuxième coopérative. Ah c'est la loi ! C'est la loi, ça a été expliqué hier en commission longuement : la loi impose qu'il y ait un opérateur privé et l'opérateur qui a été choisi a été Hauts-de-Seine Habitat qui doit avoir 50 %. C'est écrit dans le rapport qui a été voté en mai à Hauts-de-Seine Habitat. Vous demanderez à M. Colin, il en fait partie. C'est la loi qui l'impose et cette fois-ci, vous n'avez pas pu la contourner. De sorte que ... je vois qu'il y a des conciliabules...

M. le Maire : Continuez.

M. RUFAT : ... de sorte que nous allons dans un premier temps acquérir la majorité du capital de la première coopérative pour ensuite nous retrouver minoritaires dans la seconde. L'intérêt d'Antony, Monsieur le Maire, dans ce montage, n'apparaît plus aussi clair. Quelle maîtrise aurons-nous sur la politique de cette SCIC si nous devenons minoritaires ?

Enfin, vers quels objectifs - et je ne resterai que sur les objectifs

avouables - organisez-vous cette procédure ? C'est dit, c'est répété dans cette délibération comme dans celle du Département d'ailleurs, c'est cette facilité d'accession sociale à la propriété. Nous sommes d'accord avec la facilitation du parcours résidentiel social, nous avons soutenu les démarches qui ont été faites déjà mais cela ne peut être le seul objectif comme c'est présenté aujourd'hui d'une politique de logement social. Rien n'est dit sur la part de ce qui sera accordé à l'accession à la propriété, de ce qui sera resté au locatif. Rien n'est dit sur les types de logements, logements sociaux, très sociaux, d'insertion ... Rien n'est dit parce que les objectifs d'Antony, et je rejoins ce qui a été dit, ne seront pas forcément ceux de Châtenay. Si une ville, celle-ci, projette de réduire son parc, l'autre, nous, sommes plutôt enclins à l'augmenter pour atteindre les 25 % imposés par la loi.

Alors avez-vous une autre solution ? C'est vrai, la taille du parc Antonien, les 5.000 logements, peut effrayer certaines villes avec un parc plus petit. Ou bien c'est peut-être la réputation d'Antony, qui sait ? C'est vrai que vous auriez pu faire comme d'autres villes qui ont réactivé non pas une coopérative dormante, mais une société d'économie mixte, une SEM, seulement vous les avez toutes liquidées ! Vous n'avez plus cette arme-là. Toutefois Monsieur le Maire, il y a d'autres villes qui ont réussi, elles, à remonter une SEM, à en créer une, en s'engageant auprès du préfet à construire très rapidement des logements. Et la démarche a été acceptée. Vous, vous avez préféré gérer cette opération dans le plus grand silence en demandant à votre opposition de vous suivre.

Monsieur le Maire, je laisse de côté l'objectif inavouable qui a été rappelé, pour respecter ce que l'on s'est dit pour la tribune ; mais nous gardons la liberté de faire un recours contre cette délibération si les engagements et les réponses que vous allez nous apporter ce soir ne lèvent pas les incertitudes que nous avons dites.

Mme DELPECH : Je commencerai par une remarque générale qui a été déjà faite de nombreuses fois ici : les dossiers traités en conseil sont souvent complexes et nécessiteraient réflexion, recherche de documents et parfois d'experts. Or les conseillers de l'opposition ont les documents seulement six jours à l'avance et la commission, pour les explications complémentaires, en l'occurrence pour celles qui nous concernent, n'a eu lieu que hier soir. Donc ce ne sont pas des conditions pour l'exercice d'une vraie démocratie. C'est ce que je voulais dire d'abord.

Sur le montage que vous nous proposez pour Antony Habitat, un seul point positif : la proximité des locataires de leur centre de gestion et de décision. C'est ce que ne permettrait pas l'application de la loi NOTRe. Le Front de Gauche a depuis le début dénoncé les conséquences de cette loi. Par contre le patrimoine social de Châtenay-Malabry appartenant à un Office Départemental n'est pas concerné par cette loi et on ne comprend pas pourquoi il entre dans ce montage. On ne comprend pas non plus quelle coopération il pourrait y avoir comme l'a dit Pierre Rufat à l'instant entre ces deux patrimoines aux histoires et au devenir complètement différents, développement pour Antony qui doit atteindre les 25 % de logements sociaux, et réhabilitation pour Châtenay. La mixité sociale serait le moteur de cette coopération, mais nous pensons que la mixité, elle commence d'abord lors de l'attribution des logements sociaux. Or ce point est déjà opaque aujourd'hui et ne semble pas être la priorité de cette nouvelle structure. Une des solutions, comme le demande la CNL, serait d'augmenter de 25 % les plafonds de ressources pour l'attribution.

Vous mettez en avant l'accession sociale à la propriété mais aujourd'hui elle se traduit par la destruction de logements sociaux alors qu'il faudrait au contraire construire des logements neufs abordables pour les familles modestes, ce qui favoriserait la rotation dans le parc social.

Je partage les craintes de mes collègues dans ces jeux d'actionnaires majoritaires mais pas décisionnaires et je voudrais relever trois points importants qui ont déjà été cités par Pierre : la place des représentants des locataires et leur mode de nomination, c'est un point très important. Par ailleurs aucun représentant de locataire n'est prévu au sein de l'AG ou du conseil d'administration provisoire.

Deuxième point : les modalités de reprise du personnel, en particulier des fonctionnaires dont le contrat relèvera du droit privé. Cela pose question. Enfin cette coopérative changera de statut en devenant société anonyme d'intérêt collectif mais rien n'est dit sur sa composition, et surtout sur la représentativité des usagers qui font le cœur de ce patrimoine. Merci.

M. le Maire : Il n'y a pas d'autres interventions ? Je vais vous répondre.

D'abord, je vais répondre à Monsieur Rufat, parce que c'est lui qui a apporté l'essentiel des arguments, Monsieur Meunier n'a rien dit et Madame Delpech non plus.

D'abord est-ce trop cher ? 230.000 €, est-ce trop cher ? C'est 230.000 € parce qu'il y a un actif, un actif monétaire de 230.000 € correspondant à ces 22 % d'actions. S'il y avait eu un capital de 10.000 €, on aurait payé 10.000 €. Si on paye 200.000, c'est parce qu'il y a 200.000 derrière. Et donc on va payer la part de cet actif. En fait on achète un actif qui vaut 230.000 € et si on voulait le revendre on en tirerait autant. D'ailleurs si on voulait, une fois que l'opération sera faite, on pourrait procéder à une réduction du capital et récupérer nos 230.000 €. On dirait « c'est la gauche qui demande qu'on retire ces 230.000 € qui pourraient être affectés au logement social. » Si vous êtes si près de vos sous, voilà la réponse qu'on peut vous faire. Mais ces 230.000 € resteront bien sûr affectés au logement social, aux dépenses que fera la coopérative pour investir dans le logement social.

Vous trouvez qu'une coopérative, ce n'est pas démocratique ? C'est

quand même incroyable ! La coopérative, c'est une structure socialiste par excellence et vous trouvez que ce n'est pas démocratique ! C'est une coopérative, c'est une coopérative normale ! Il n'y a rien de plus démocratique et de plus social qu'une coopérative ! Ce n'est quand même pas à des socialistes qu'il faut dire cela !

Alors vous dites : « les locataires n'auront pas de place ». Les locataires seront 4 sur 12 au conseil d'administration. 4 sur 12 : ils auront le tiers des voix. Aujourd'hui ils sont 4 sur 23, là ils seront 4 sur 12. Non, franchement, au niveau des contresens, vous avez fait très fort ce soir ! Vous avez fait très fort ce soir en contresens, M. Rufat en l'occurrence mais M. Feuillade aussi.

Vous prenez une coopérative pour une société anonyme, capitaliste, où effectivement l'argent donne le pouvoir. Ce n'est pas le cas du tout ! Pour les coopératives, il y a déconnexion totale entre le capital et le pouvoir. Et en l'occurrence c'est Antony qui apportera effectivement le plus de capital, donc qui aura le plus d'actifs au départ, mais la Ville n'a pas le droit d'avoir la majorité de la coopérative parce que justement c'est une structure socialiste. Si elle était capitaliste, on aurait le pouvoir ! Mais là, c'est une structure, socialiste, qui limite, qui déconnecte le pouvoir du capital. Et par conséquent, d'après les textes qui régissent ces coopératives, effectivement on n'aura pas le pouvoir qu'apporte l'argent. Ce qui, à mon avis, pour vous qui êtes de gauche, ne peut être que normal.

L'Office Départemental qui, lui, n'est pas une collectivité, lui, pourra arriver à 50 % mais pas plus. Il aura au maximum 50 %, il ne pourra pas avoir plus, il n'aura pas la majorité. La majorité, ce n'est pas 50 %, c'est plus de 50 % et il ne l'aura pas. C'est une erreur ! Relisez les textes, M. Feuillade. Je me moque de ce document que vous me montrez, lisez le droit en matière de coopérative, personne ne peut avoir à lui seul la

majorité d'une coopérative. C'est le principe de base d'une coopérative ! Enfin, je peux vous dire que la Ville d'Antony et la Ville de Châtenay n'auront aucun problème pour financer leurs projets ; la Ville de Châtenay effectivement a le projet de rénover la Butte Rouge ; la Ville d'Antony a le projet d'arriver à 25 % de logements sociaux et donc de construire ou d'acquérir des logements ; on a actuellement les moyens dans le cadre de la Ville d'Antony de le faire mais on aura encore plus les moyens dans le cadre futur. Je précise que l'Office départemental, pour atteindre les 50 % de capital, sera obligé d'apporter beaucoup d'argent ! Parce que ses logements ne valent pas les nôtres et donc il faudra qu'il compense en apportant énormément d'actifs. M. Rufat l'a bien compris, lui. Il n'a pas beaucoup d'actifs pour le moment. Je ne sais pas comment il fera, mais il faudra qu'il apporte beaucoup d'actifs pour arriver à compenser le fait que ses logements valent moins que les nôtres.

Donc je veux à tout prix vous rassurer, mes chers collègues, d'ailleurs nous avons passé hier une heure et demie à discuter, à vous expliquer tous les éléments du dossier, il n'y a aucun problème, il n'y a aucun risque pour Antony à monter cette opération avec Châtenay-Malabry. Nous n'avons pas peur de Châtenay-Malabry. Nous sommes capables de résister à la force extraordinaire de la Ville de Châtenay-Malabry qui a 32.000 habitants, nous, on en a 62.000 et on a plus de 5.000 logements sociaux avec Antony Habitat. Eux ne sont qu'à 4.000 et quelque.

Donc je vous propose de voter cette délibération.

M. FEUILLADE : Chaque conseiller municipal peut parler, vous vous rappelez, j'avais été rappelé à l'ordre, je souhaite prendre la parole.

M. le Maire : Allez-y.

M. FEUILLADE : Moi, je suis désolé, je voudrais revenir sur une question quand même fondamentale, me semble-t-il : c'est que cette manoeuvre-là, alors Pierre l'a souligné mais je vais y aller avec mes gros sabots

comme d'habitude : qu'est-ce qu'elle vise ? A détourner la loi !

M. le Maire : Eh bien déposez un recours, M. Feuillade.

M. FEUILLADE : Je le ferai

M. le Maire : Faites-le

M. FEUILLADE : Je le ferai.

M. le Maire : Faites-le !

M. FEUILLADE : Je le ferai parce que vous détournez la loi. Et quand on détourne la loi, ça s'appelle comment en France ? Cela s'appelle un « délinquant ». Vous nous proposez de devenir des délinquants !

M. le Maire : Vous dites n'importe quoi ! N'importe quoi ! M. Feuillade, vous vous égarez !

M. FEUILLADE : Je ne m'égare pas, non, on ne s'égare pas, vous le savez très bien !

M. le Maire : La parole est à Monsieur Colin...

M. FEUILLADE : J'ai une proposition à faire, Monsieur le Maire : cette affaire concerne 5.000 locataires à Antony, ça veut dire à peu près 20 % de la population d'Antony, elle concerne à peu près 25 % de la population de Châtenay, moi je vous propose de faire un référendum. Pourquoi ? Parce que les locataires, ce sont eux qui ont formé des recours ...

M. le Maire : Ecoutez, Monsieur Feuillade, déposez un recours et finissons-en !

M. COLIN : Je vais essayer de donner de la voix et peut-être que j'arriverai à dire quelque chose ! Il y a eu la période des procès de Moscou, maintenant il y a la période des procès d'intention, je trouve que faire des procès d'intention comme ce que j'entends ce soir, c'est particulièrement désagréable ! Je vais quand même poursuivre tranquillement, je dirai trois mots : proximité, efficacité, réactivité.

Comme Pierre Rufat l'a rappelé, je suis effectivement administrateur de Hauts-de-Seine Habitat, j'ai aussi pu constater le sérieux de cette

instance, et puis il y a un commissaire du Gouvernement qui veille aussi aux intérêts de l'Etat et au respect de l'équité républicaine. C'est pour cela que les procès d'intention, de temps en temps, ça suffit !

Moi, je suis très attaché à la notion de coopérative et dire qu'il y a des fonds occultes ou qu'il y a des choses comme ça, quand on crée et quand on participe à une vie coopérative, c'est une donnée.

Mme HAGEL : On n'a jamais parlé de fonds occultes !

M. COLIN : J'ai entendu ça. Donc proximité, efficacité, réactivité, je crois que la démarche qui est proposée est dans l'intérêt général de notre territoire et c'est pourquoi sans réserve je soutiens cette libération.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix Pour, 6 voix Contre et 1 Abstention.)

2 - OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE A ANTONY HABITAT POUR UN EMPRUNT ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE DE 296.000 € DESTINES A FINANCER L'OPERATION DOMAINE HARMONY DE 37 LOGEMENTS SOCIAUX RUE ADOLPHE PAJEAUD.

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Bonsoir à tous. Dans le cadre de la rénovation du quartier Adolphe Pajeaud, sur l'emprise de l'ancien IUFM, Antony Habitat a fait construire 37 logements et avec une typologie précisée dans le document : 27 logements PLUS, 17 logements PLAI, et 1 logement PLS qui sera examiné plus tard.

Antony Habitat donc financera cette opération par un emprunt, plusieurs emprunts d'ailleurs, décomposés dans le document que je ne reprendrai pas pour un total de 4.737.378 €. Donc il y a deux éléments dans cette délibération : tout d'abord soutenir financièrement Antony Habitat sur ce projet de construction, il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer

une subvention de 296.000 €.

Et deuxième point, classique : garantir l'emprunt souscrit à cette occasion. Je vous remercie.

M. le Maire : Qui souhaite intervenir ? Personne, on passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

3 - OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE A LA SOCIETE NOVIGERE POUR UN EMPRUNT DESTINE A FINANCER L'ACQUISITION ET L'AMELIORATION DE 20 LOGEMENTS SOCIAUX SITUES AU 105/105 BIS AVENUE ARISTIDE BRIAND A ANTONY - MODIFICATIF.

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : C'est un élément que nous avons déjà évoqué comme le premier paragraphe le dit lors du conseil municipal du 30 mars. Disons que la terminologie était imprécise d'après ce qu'on nous a dit, il faut parler de « contrat de prêt » et non « d'offre de prêt », donc c'est un élément plus de sémantique, de vocabulaire. Sinon ce sont des éléments que nous avons eus.

La Société Novigère financera l'opération au moyen d'un emprunt. Cet emprunt est décrit pour un total de 3.369.206 € et là encore il est demandé au conseil municipal de renouveler sa garantie d'emprunt à Novigère, je rappelle que nous bénéficions d'une réservation de 5 logements sociaux dans ce programme de 20 logements. Je vous remercie.

M. RUFAT : Une demande de précision ou de rafraîchissement de ma mémoire : la répartition sur les 20 logements, pour les PLAI, PLUS, et PLS, quelle est la répartition sur les 20 ?

M. le Maire : Il me semble qu'on l'avait déjà vu la fois d'avant mais j'ai

oublié maintenant. ... On vous le rappellera. Prenez le PV de la dernière fois, vous devez l'avoir.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

4 - TARIFICATION DES ACTIVITES SOUMISES AU TAUX D'EFFORT - DETERMINATION DES TARIFS CONCERNANT LES ACTIVITES DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL – ADDITIF.

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Il s'agit à partir de septembre 2017 d'avoir les tarifs pour des cours d'apprentissage de langues étrangères au centre social et culturel. Il s'agit là de taux d'effort qui sont indiqués dans la page 2. Il s'agit d'approuver ces tarifs.

Mme CHARRIER : Il s'agit d'activités proposées au centre social et culturel d'Antony et destinées à tous les Antoniens et à toutes les générations. Les tarifs de ces activités sont soumis au taux d'effort. Donc c'est très bien, mais nous vous demandons plus puisque nous vous demandons, Monsieur Médan s'en doutait d'ailleurs, nous vous demandons la suppression du taux plancher afin qu'aucun obstacle financier n'empêche la participation des familles à ces activités. Merci.

M. MEDAN : Vous le demandez à chaque fois, on vous répond que ce n'est pas dans notre façon de procéder et que nous considérons qu'un paiement minimal très modeste nous satisfait et correspond davantage à notre façon d'envisager les tarifs. Merci.

M. RUFAT : Je pense qu'il faudra qu'on s'arrête un jour en commission pour vous prouver qu'enlever le tarif minimum, ce n'est pas la gratuité : toutes les personnes ont un revenu, et comme elles ont un revenu, elles auront un taux d'effort à honorer. Je veux casser cette logique que vous avancez. On ne demande pas la gratuité, on demande simplement

l'application intégrale du taux d'effort...

M. le Maire : Y compris pour le plafond ?

M. RUFAT : C'est pour ça que je pense qu'il faut en discuter, je pense qu'on peut revoir la grille pour qu'elle soit plus progressive et qu'elle aille peut-être un peu plus haut. A voir.

M. le Maire : Mais comme elle progresse moins vite que les revenus, ce n'est pas possible !

M. RUFAT : Je suis prêt à vous expliquer techniquement ...

M. le Maire : Je ne comprends pas...

M. MEDAN : Non, ce n'est pas possible. Votre première proposition est incohérente avec le fait que ce soit indexé par exemple sur l'augmentation des revenus, avec les coefficients d'augmentation.

Mme HAGEL : Oui mais c'est fondamental pour les Antoniens.

M. le Maire : Oui. Le taux d'effort, c'est le taux d'effort !

Mme HAGEL : Oui mais le taux d'effort sans plancher !

M. le Maire : Ce n'est pas un taux alors ... sans plancher, on a compris ce que vous voulez. Mais un taux dégressif ou un taux progressif, je ne connais pas.

Mme HAGEL : Non, on parle du plancher...

M. SERIN : Vous faites toujours la même intervention !

Mme HAGEL : Oui mais c'est trop important ! M. Serin c'est important, on l'abordera à chaque fois s'il le faut.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

5 - FIXATION DE DIVERS TARIFS MUNICIPAUX NON SOUMIS AU TAUX D'EFFORT.

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Vous avez ici quatre grilles qui sont indiquées avec les

installations sportives et notamment les tarifs de la fosse de plongée, quelques tarifs spécifiques au cinéma, les ateliers du Château Sarran et le poney club. Il serait évidemment très long de décrire et de parcourir ces pages mais si vous avez des questions, je pense que les principaux protagonistes sportifs et autres répondront aux questions.

Mme CHARRIER : Monsieur Médan, vous avez dit qu'on demandait à chaque fois la même chose mais à propos du taux d'effort pour les activités du Château Sarran, M. le Maire et vous, vous vous étiez engagés à discuter au niveau des activités du Château Sarran pour mettre ces activités au taux d'effort, afin de permettre à tous les Antoniens de pouvoir en profiter. J'espère que les modifications administratives qui sont en jeu, puisque ça repasse en régie, simplifieront la question et que ça vous permettra de le mettre au taux d'effort pour décembre 2017.

M. le Maire : Décembre peut-être pas mais peut-être pour mars 2018. On verra lorsqu'on votera les crédits. On réfléchit.

Mme HAGEL : Ah ! C'est quand même une bonne nouvelle ! C'est vrai que c'est quelque chose que l'on vous demande depuis longtemps, c'est une bonne nouvelle si ça peut arriver dans quelques mois.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions sur les tarifs ?

M. RUFAT : On avait demandé si la modification, le retrait des 54 €, était maintenue ou pas et vous deviez nous répondre.

M. MEDAN : On vous répondra plus tard, on n'a pas eu le temps depuis hier soir !

M. RUFAT : Eh oui ! Vous comprenez les difficultés que l'on a aussi !

M. MEDAN : Nous avons aussi du travail et pas toujours le temps ! Mais on vous donnera la réponse, promis.

M. ARIPA : Je voulais poser une question en ce qui concerne les tarifs de la fosse de plongée. Comme nous avons toujours été opposés à ce

projet, bien sûr je voterai contre, mais quoi qu'il en soit, je voulais poser une question : c'était sur le tarif concernant les institutionnels qui sont par ce tarif très favorisés.

M. le Maire : Oui, les pompiers, les policiers. Il arrive même qu'ils ne paient pas du tout. Quand ils vont dans les piscines aujourd'hui, je ne suis pas sûr qu'ils paient. C'est une tradition de favoriser les pompiers et les policiers en général. M. Le Lamer, une précision peut-être ?

M. LE LAMER : C'est principalement aussi, si j'ose dire, pour occuper un peu les créneaux de l'après-midi ou de la matinée en semaine qui sont naturellement plus vides que ceux du soir et du week-end.

M. ARIPA : Je m'en doutais.

M. le Maire : On passe au vote. Alors il y a 4 délibérations : la première pour les tarifs de la fosse de plongée.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour, 2 voix Contre et 6 Abstentions.)

M. le Maire : Pour le cinéma : mise en place de l'opération Cinescapade. Le festival du cinéma américain de Deauville pour 2017.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Pour les ateliers du Château Sarran : quelques modifications liées au passage en gestion par la régie centrale.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix Pour, 2 voix Contre et 5 Abstentions.)

M. le Maire : Et pour le poney club, augmentation de 4,8% en moyenne sur le tarif des stages.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix Pour, 2 voix Contre et 5 Abstentions.)

II - URBANISME - AFFAIRES FONCIERES -

6 - ZAC JEAN ZAY : MODIFICATION DU DOSSIER DE REALISATION.

(Rapporteur : M. Etienne CHARRIEAU)

M. CHARRIEAU : En décembre 2015 nous avons voté la création de la ZAC Jean Zay et son dossier de réalisation a été validé au cours du conseil municipal du 10 décembre 2016. A ce moment-là, on avait validé, je vous passe le détail, à peu près la construction de 63.000 mètres carrés se répartissant en logements étudiants, en logements en accession à la propriété, en logements sociaux, en locaux d'activités en rez-de-chaussée et puis en équipements publics divers et variés, on reviendra tout à l'heure dessus.

Ces investissements représentaient pour la ZAC un coût en dépenses et en recettes de 25.027.800 €, et puis pour les équipements, comme ils étaient partagés aussi par les Antoniens qui n'habitent pas dans la ZAC mais qui habitent déjà autour, la part de la Ville était de 15.133.613 €.

Depuis maintenant quelques mois, nous avons l'atelier Reichen et Robert qui est un urbaniste, qui est l'urbaniste de la ZAC qui travaille sur l'ensemble de ces projets, qui définit et qui peaufine l'ensemble de ces projets, qui nous a fait avancer dans le détail du projet et qui nous a permis d'identifier que sur la construction de l'ensemble des logements étudiants nous avons besoin d'augmenter de 2.000 mètres carrés à peu près ce qui était prévu initialement. On avait prévu 11.400 mètres carrés, il faut qu'on passe à 13.400 mètres carrés pour pouvoir respecter le cahier des charges fixé par le CROUS pour ces chambres d'étudiants qui doivent faire toutes 18 mètres carrés de surface minimum. Et puis il y a différents locaux communs qui n'avaient pas été forcément programmés ou ajustés dans la programmation.

Donc il faut aujourd'hui modifier ce programme pour rajouter 2.000 mètres carrés, tout en gardant bien sûr la programmation initiale qui était de 585 logements étudiants, qui s'ajoutent à ceux qui sont programmés

et qui vont commencer dans l'opération ICADE, et qui s'ajoutent aussi à la réalisation de la rénovation du bâtiment A pour arriver à 1.080 logements.

Ensuite, sur la définition du programme également, il y a une petite modification sur le nombre de logements classiques, familiaux, puisqu'on ajoute 243 mètres carrés par rapport à la programmation initiale tout en gardant le même nombre de logements qui est de 595 logements, il y a une petite erreur sur la première partie de notre rapport, à 1 près, à 1 logement près.

A côté de cela, il y a aussi une modification de l'équipement public qui était projeté pour aller vers un bâtiment qui pourra accueillir un équipement de type médiathèque HUB... alors je ne suis pas un spécialiste, d'autres pourront mieux vous expliquer ce que l'on peut mettre dedans. Et donc cela fait que la programmation de l'équipement public sur la partie Nord du projet, Nord - Nord/Est du projet, qui était initialement prévu pour être un équipement intergénérationnel et les archives de la ville, cette programmation ne va pas être modifiée, par contre c'est la surface projetée de l'équipement qui va être modifiée, elle sera de 4.300 mètres carrés, donc ça fera un total de mètres carrés pour les équipements entre l'école, la crèche et ce nouvel équipement de 8.400 mètres carrés.

Donc tout cela entraîne des coûts supplémentaires qui seront supportés en grande partie par la Ville, hors du bilan de la ZAC, et le montant de la ZAC passera à 25.179.449 € hors taxes, soit une évolution de 0,6 % ; et par contre la part de la ville va augmenter de plus de 3 M€ pour atteindre 18.943.133 €.

Donc il vous est proposé d'accepter cette modification de programmation de notre ZAC sachant qu'elle évoluera encore au fil du temps en fonction de nos travaux et de ce que proposeront les architectes, et de ce qu'on

pourra découvrir aussi sur les améliorations de tout ce qui est procédures de ZAC pour améliorer au fur et à mesure notre projet.

M. FEUILLADE : Juste quelques mots : On peut comprendre effectivement qu'un projet de cette nature puisse évoluer : on est sur une perspective d'une petite dizaine d'années, on peut comprendre. Par contre, il est difficile de comprendre certaines orientations qui débarquent d'un coup sans qu'on en sache quoi que ce soit, on découvre en commission que le programme est remis plus ou moins en cause, je ne parle pas des logements, il a fallu hier refaire des calculs ; on ne savait plus trop si les surfaces des logements étaient augmentées ou pas, parce que vous augmentez les surfaces des logements étudiants, on a compris que vous les repreniez sur d'autres, on s'est interrogés effectivement et légitimement si l'on allait diminuer les surfaces des logements privés ou si, comme ici on a un peu l'habitude, on allait nous faire des logements HLM de 18 mètres carrés en 2022. Parce que nous avons un peu l'habitude maintenant, les logements de quatre pièces pour les familles nombreuses, on a horreur de ça dans cette ville ! On achète des tours de studios, on liquide des 4 ou 5 pièces au Noyer Doré et on remplace par des studios étudiants. Donc on s'est dit « tiens, ils vont peut-être encore retrouver là quelques petites marges ». Apparemment, ça a été corrigé ... ce n'est pas tout à fait clair mais apparemment ça a été corrigé.

Après, sur les équipements, là aussi on peut comprendre que les choses évoluent. On passe, nous semble-t-il, des archives où l'on nous dit « mais non, ce n'est plus ça, on transfère la bibliothèque Anne Fontaine là-bas ! » L'opposition apparemment n'était pas seule à découvrir ce projet, si j'ai bien compris. Certains baissaient les yeux, d'autres regardaient en-dessous de leurs chaussures, etc. Et donc dites-nous : est-ce que vous transférez Anne Fontaine ? Quel est le projet ? Où vous en êtes ? On ne peut pas découvrir comme ça du jour au lendemain que vous modifiez les

choses. Alors c'est peut-être fondé, on n'en sait rien ! Travaillons là-dessus, mais il faut que les choses soient menées en transparence. Cette ZAC doit être menée – au moins pour une fois - en transparence.

M. LIMBORG : Alors effectivement cette évolution est assez naturelle et de bon sens. Nous avons travaillé avec notre groupe d'élus « Antony Ville intelligente » sur ce qu'on appelle le HUB, le monde au travail, un espace connecté, cafétéria, coworking, Fab Lab, Serious Game, et en fait il s'avère en discutant avec les services culturels et la directrice et les équipes de la Médiathèque que c'est exactement ce dont ils rêvent depuis plusieurs années pour rénover leur grande médiathèque. Cette médiathèque Anne Fontaine qui a été conçue au siècle dernier, bientôt 25 ans, n'est plus adaptée aux demandes actuelles et finalement la logique voulait qu'on réunisse, qu'on reprenne le terrain des archives communales et qu'on fasse une grande Médiathèque du futur, alors qui inclura tout ce qu'il y avait dans le HUB, ces médiathèques nouvelles que vous pouvez voir un peu partout maintenant, à Bourg-la-Reine par exemple, à Clamart, sont des médiathèques où l'on trouve des espaces de coworking, on retrouve des Fab-Lab, on retrouve des espaces de travail pour les étudiants ; et en fait je trouve que le projet a du bon sens de se dire qu'on pourrait construire dans ce nouveau quartier, qui va accueillir des étudiants, qui va accueillir 3.000 Antoniens supplémentaires, avec une nouvelle gare de RER, avec un nouveau tramway, ce serait un lieu magnifique pour une grande médiathèque du futur, qui serait construite à la fin de ces travaux, c'est-à-dire d'ici une bonne dizaine d'années.

M. le Maire : Un peu moins j'espère, en 2023 ou 2024.

Mme ROLLAND : Je voulais remettre un petit peu les choses au clair : en effet, actuellement la médiathèque Anne Fontaine fonctionne bien, elle fonctionne même très bien, et il s'avère qu'on aimerait pousser les murs

depuis plusieurs années parce que la fréquentation y est très importante, on voit les étudiants qui y travaillent dans des conditions vraiment minimales, on essaye d'ouvrir d'autres espaces pour qu'ils puissent travailler dont le Onze.

On a une équipe très dynamique, qui est très au fait de tout ce qui se fait dans les médiathèques aujourd'hui, qui souhaiterait avoir un plus grand nombre d'ordinateurs, on est sous-équipés en matière informatique. Aujourd'hui on n'a pas la place pour équiper de manière plus importante dans ce domaine ; on explose véritablement, les gens ne peuvent pas s'installer confortablement pour pouvoir lire ou feuilleter des livres dans leurs recherches, etc. On se rend compte que pousser les murs, c'est difficile, et donc ce nouveau quartier serait une opportunité. Alors rien n'est fait, on y réfléchit, et donc on est complètement dans la transparence vis-à-vis de vous puisqu'on réfléchit à cette optique. Il va y avoir des études, on va poser les choses clairement par rapport aux attentes et par rapport à ce qui existe, mais aujourd'hui c'est vrai que l'idée de faire une médiathèque dans un quartier où il y aura encore beaucoup d'étudiants, ça ne paraît pas complètement aberrant ; un quartier que l'on veut très connecté, les médiathèques du 21^{ème} siècle le sont complètement, elles évoluent très rapidement et là, l'équipe est très au fait de ce qui se fait aujourd'hui et on va réfléchir à ce qui se fera demain aussi parce que l'ouverture n'est pas pour tout de suite comme vous le disiez, donc il ne faut pas que déjà au moment de l'ouverture on soit en-dehors de ce qui se fera à ce moment-là.

Donc voilà, il y a une réflexion importante à mener. Tout n'est pas du tout calé, on va mener ensemble cette réflexion et on voit que ça correspondait à beaucoup de choses qui avaient été déjà avancées justement dans ce groupe de réflexion sur tout ce qui était Fab-Lab, HUB, Coworking. Cela correspondait à la plupart, voire la totalité des pistes qui

avaient été émises dans ce groupe, donc on continue à réfléchir et les choses restent encore ouvertes et ça nous paraît aller dans un sens logique, comme l'expliquait Jean-Pierre Limborg tout à l'heure puisque ce quartier est amené à se développer de manière importante.

Mme HAGEL : Monsieur le Maire, vous savez que ce quartier est un sujet qui est pour nous très sensible. On ne reviendra pas sur les choix qui auraient été les nôtres, qui auraient été tout à fait différents, néanmoins c'est vrai que sur certaines choses que vous nous proposez aujourd'hui, notamment ce que Jean-Pierre Limborg et Mme Rolland viennent d'expliquer, ce sont des choses que nous aurions tout à fait pu envisager avec vous. Pourquoi donc vos groupes de travail « intelligents », si j'ai bien compris, tellement intelligents qu'ils excluent une partie du conseil municipal !...

M. le Maire : C'est réservé aux intelligents !

Mme HAGEL : Certainement les plus intelligents ! Puisque quand on exclut, c'est qu'on n'est pas très intelligent ! Excusez-moi. Donc pour moi, il y a deux choses :

1) Pourquoi l'ensemble du conseil municipal et l'ensemble des Antoniens ne sont pas concernés par ces réflexions intéressantes ? C'est la première chose, parce qu'il me semble effectivement qu'en ce qui concerne les équipements, ce dont vous nous parlez, ils paraissent tout à fait des sujets d'aujourd'hui, qu'il faut aborder, sur lesquels il faut avancer, on est tout à fait d'accord, par contre quand on regarde le plan, je vais redire ce qu'on a dit de multiples fois, quand on regarde le plan de votre projet, outre que vous avez détruit la Résidence Universitaire d'Antony, quand on regarde le plan de ce que vous voulez faire, vraiment les espaces entre les bâtiments sont très réduits ! Je me suis étonnée Monsieur le Maire, j'ai cru que vous aviez tout d'un coup un intérêt particulier pour l'époque médiévale ! C'est-à-dire que les espaces sont

extrêmement limités d'un bord à l'autre. Et on a beau chercher dans le texte, on voit bien dans le plan qu'il y a plein de petits arbres verts, par contre dans le texte, pas un seul instant il n'est fait référence à des espaces verts ! Or je vous rappelle que cette résidence universitaire, c'était un ensemble de bâtiments et au milieu, il y avait des espaces verts. Et si nous sommes tout à fait conscients qu'il faut construire en proche ceinture parisienne, qu'il faut construire près des moyens de transport, il ne faut pas construire n'importe comment. Donc vraiment moi je ne comprends pas. Expliquez-nous pourquoi vous voulez absolument retourner à l'époque médiévale ?

M. CHARRIEAU : On n'est pas des fanatiques de l'époque médiévale et ça ne ressemble en rien à l'époque médiévale ; vous dites que c'est très serré mais ce n'est pas plus serré que dans le quartier pavillonnaire alentour.

Mme HAGEL : Ce n'est pas plus serré qu'à l'IUFM, c'est pareil, oui !

M. CHARRIEAU : Je vous rappelle, maintenant le COS n'existe plus mais on peut essayer de comparer avec le COS, on est dans les constructions que l'on veut faire dans un COS équivalent au quartier pavillonnaire qui est autour. Alors on va construire des immeubles en hauteur à 4 étages, oui, comme autour, avec un épannelage et je vous rappelle que le centre d'affaires est à 6 ou 7 étages équivalent immeuble alors que la résidence universitaire est à 12 ou 13 étages ! Douze étages, je crois, celle que vous voulez absolument conserver !

Pour les espaces verts, il y a déjà une coulée verte, il y a un cheminement vert qui va traverser cette zone, et en plus de cela, nous avons une place qui, grâce à notre dernier architecte urbaniste, est une place qui va être en pleine terre. En pleine terre, et qui nous permettra de faire un espace vert comme on le souhaitera : mettre de vrais arbres qui ne seront pas sur des dalles de béton, donc des arbres limités ; donc

nous aurons un espace vert plus le mail piétons qui ira jusqu'au Parc de Sceaux qui est aussi un espace vert. Donc la densité n'est vraiment pas celle que l'on peut voir ailleurs, sur d'autres quartiers qui se construisent. Je pense en plus de cela que ce ne sont pas tout à fait les demandes qui avaient été faites dans l'ancien SDRIF qui voulait qu'on construise beaucoup haut ! Celui de vos amis, on était à 7 étages, R + 7 !

Mme HAGEL : Mais beaucoup plus proche de Paris.

M. CHARRIEAU : Non, dans toutes les zones, arrêtez, ne refaites pas l'histoire ! Donc aujourd'hui on propose quelque chose qui s'harmonise parfaitement avec le style d'Antony, qui garde des espaces verts et qui en plus apporte des conditions de vie qui seront favorables à tout le monde par rapport à ces masses de béton qui ceinturaient cette cité universitaire. Il y avait peut-être des espaces verts qui étaient plutôt d'anciens dépôts d'ordures, et ça va nous coûter en dépollution manifestement, qui étaient des déchets de construction et qui n'étaient accessibles à personne en réalité de par la vue d'une part, et ensuite, on n'y voyait pas grand monde dans ces espaces verts, pour habiter juste à côté je peux dire qu'il n'y avait jamais personne dans ces espaces verts. Là, au contraire, on aura des espaces verts qui seront aménagés, qui seront construits et qui seront à la disposition, qui serviront au bien-être de tous les Antoniens.

M. le Maire : Si vous aviez lu les 100 pages du dossier de ZAC, vous auriez quand même vu qu'il y avait de grandes avenues piétonnes qui font 25 mètres de large ! Ce ne sont pas du tout des ruelles médiévales. Ce n'est pas la grande rue médiévale, elles font 25 mètres de large ! N'induisez pas les Antoniens en erreur avec de tels propos !

Mme HAGEL : Monsieur le Maire, un détail important : il faut qu'on soit en conseil municipal ou en commission pour avoir des informations !

M. le Maire : Non !

Mme HAGEL : Mais si !

M. le Maire : Le dossier de ZAC, ça fait déjà un an et demi qu'on l'a voté et on voit bien qu'il y a de grandes avenues ! Vous devriez le savoir, ça ! Si vous l'aviez lu, le dossier, vous auriez vu qu'il y a de grandes avenues !

Mme HAGEL : Vous avez une minorité extrêmement vigilante.

M. le Maire : On ne dirait pas ! Qui ne lit pas les dossiers ! M. Rufat a quelque chose à dire.

M. RUFAT : Qui a lu les 100 pages !

M. le Maire : Oui, qui a lu et qui pourra vous dire qu'il y a des avenues qui ne sont pas médiévales !

M. RUFAT : Le débat sur la ZAC a toujours été ouvert entre M. Charrieau et nous et j'avais deux questions connexes : La médiathèque sera transférée à échéance de plusieurs années, on a bien compris, et le projet, je rejoins ce qu'a dit M. Limborg, est beaucoup plus séduisant en introduisant les nouvelles technologies y compris les nouvelles qui vont arriver, qu'on ne connaît pas aujourd'hui. Mais que va devenir l'ancienne ?

Et puis on avait contracté avec un atelier d'urbanisme, l'Escapade je crois de nom, qui devait faire un travail de réflexion à long terme, comme on est ouverts et transparents, est-ce que vous pouvez nous donner l'état d'avancement de cet atelier ?

M. CHARRIEAU : Je suis désolé mais ça m'est complètement sorti de la tête et effectivement on avait contracté pour construire de façon durable et je n'ai pas eu de retour.

M. le Maire : Il est toujours en étude

M. CHARRIEAU : Oui, je pense qu'il est toujours en étude, les universitaires sont parfois lents !

M. le Maire : Oui, rien de changé.

M. RUFAT : Les universitaires sont lents, je ne sais pas, mais les universitaires font des rapports d'étape.

M. CHARRIEAU : Oui, mais pour l'instant, on n'a pas eu de rapport d'étape. Dès qu'on l'aura, je vous promets que vous en serez informés, même en dehors du conseil municipal.

M. ARIPA : En fin d'année dernière, j'avais voté contre le budget pour des raisons toutefois différentes de l'opposition de gauche, mais là, dans les nouvelles raisons, j'ai noté : des coûts supplémentaires, le transfert de la bibliothèque, alors évidemment on ne peut être que pour la création d'une médiathèque nouvelle dans la nouvelle zone mais par contre, ce qui est inquiétant, c'est la suppression de la bibliothèque existante.

M. le Maire : Mais c'est le remplacement !

M. ARIPA : C'est un transfert me dit-on, donc on supprime le bâtiment existant.

M. le Maire : On supprime une médiathèque qui aura 35 ans à ce moment-là et on la remplace par une médiathèque nouvelle et beaucoup plus grande qui fera 1.500 mètres carrés de plus. Et plus moderne.

M. ARIPA : Tout à fait. Très bien. Plus moderne, effectivement, mais si elle a un succès actuellement, c'est aussi grâce aux personnes qui y viennent, ce bâtiment est pratiquement en centre-ville. On va le transférer, c'est dommage.

M. le Maire : Je ne sais pas, en 2025 nos successeurs prendront la décision qui s'imposera en 2025. Actuellement, je ne sais pas ce qu'on en fera.

Mme DELPECH : Ils vont vendre aux promoteurs ! Vous savez, les promoteurs sont aux aguets.

M. ARIPA : En tout cas, je continuerai à voter contre.

Mme DELPECH : Je ne voterai pas contre l'augmentation des surfaces des logements étudiants ni contre l'implantation de cette « super

médiathèque », mais je ne prendrai pas part au vote parce que, comme vous le savez, je suis en profond désaccord avec cet aménagement qui a détruit 1.400 logements étudiants et qui a supprimé un parc paysagé... parc paysagé qui n'a pas été entretenu mais qui était un parc paysagé. Donc je ne prendrai pas part au vote.

M. le Maire : Un parc canin ! C'était un grand parc canin !

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour, 2 voix Contre, 5 Abstentions et 1 Ne Prenant pas Part au Vote).

7 - PLACE FIRMIN GEMIER : DESAFFECTATION, DECLASSEMENT, CESSIION DU TERRAIN DE L'ANCIEN THEATRE A LA SOCIETE LINKCITY ET ACQUISITION EN VENTE EN ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT (VEFA) DE LOCAUX.

(Rapporteur : M. Philippe MARTIN)

M. MARTIN : Vous le savez, on attend avec impatience de créer dans notre ville une vraie place de ville qui nous manque amèrement aujourd'hui...

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme HAGEL : Monsieur le Maire, vous nous avez fait tout à l'heure nous souvenir et observer une minute de silence pour d'anciens conseillers municipaux qui étaient décédés. Eh bien, nous avons découvert dans cette délibération un nouveau décès : en effet, cette place qui s'appelait Firmin Gémier, le nom d'un grand homme du théâtre, est débaptisée comme ça, au détour d'une délibération, et vous choisissez pour remplacer un vocable d'une banalité sans nom. C'est votre choix, le nom des places et des rues d'une ville est de votre compétence. Je dois dire que là, votre compétence, c'est le marché plutôt que la culture. On entend, c'est votre choix.

Maintenant revenons à cette place plus précisément. Je vais être très

précise : il s'agit de quoi ? Il s'agit de vendre à Bouygues, parce que LINKCITY c'est Bouygues, environ 1.500 mètres carrés de fait, presque 1.500 mètres carrés pour la somme de 3,2 M€ et quelque, en plein centre-ville ! Alors on va nous dire que les Domaines ont évalué, qu'on a fait en fonction des Domaines, mais juste un petit rappel : il y a quelques mois, ici même, nous avons découvert dans les DIA qu'un terrain tout près, quasiment en face, d'à peine 500 mètres carrés, avait été acheté par un promoteur, 500 mètres carrés et même pas, à 2,5 M€. C'est juste une information. Je sais très bien ce que vous allez nous répondre, néanmoins, il y a quand même quelque chose de pourri « dans ce royaume » puisque nous sommes sur le théâtre qui a disparu, et nous continuons à penser que le théâtre aurait eu toute sa place à cet endroit et que la place aurait pu garder le nom de Firmin Gémier.

Je voudrais finir sur un point important : la salle municipale. Je sais que Madame Léon s'est beaucoup battue pour cette salle municipale, je l'en remercie, ainsi que tous les membres des associations Antoniennes parce que les associations Antoniennes et les Antoniens savent à quel point ces salles municipales sont importantes pour la vie de notre ville. Vous le savez Monsieur le Maire, nous avons une ville qui a un tissu associatif riche. C'est une richesse pour tout le monde ; eh bien les salles sont fondamentales. Or, qu'est-ce qu'on voit ? Il y avait 350 mètres carrés dans l'immeuble actuel sur les trois niveaux, ça fait 350 mètres carrés. Il y a environ 150 mètres carrés de salles, et en-dessous il y a autre chose encore, sauf que c'est exactement la même chose que pour La Fontaine, il y avait des associations qui avaient des permanences quotidiennes, qui ont des permanences quotidiennes et je pense entre autres à une association qui reçoit des chômeurs, qui a des permanences quotidiennes ...

Elle sera logée ailleurs, mais où ? Parce que vous passez votre temps à

nous dire « ils seront logés ailleurs », mais où ailleurs ?

M. le Maire : Allez Madame, arrêtez de vous faire peur !

Mme HAGEL : De plus, la salle de 160 mètres carrés de toute façon nous paraît totalement insuffisante compte tenu des besoins.

M. FEUILLADE : Juste une remarque que j'ai l'habitude de faire. Monsieur le Maire : vous n'arrêtez pas de nous dire : on n'a pas de terrain public, il n'y a plus de foncier pour construire du logement social. Moi je suis désolé, ce n'est quand même pas le secteur de la ville qui est le plus encombré par les logements sociaux et les logements HLM ! Je ne dis pas qu'il ne fallait faire que du logement social, mais je pense que dans ce cœur de ville, on aurait pu faire une opération mixte qui mélangeait les commerces, comme vous le faites, et on aurait pu mixer une dizaine, une douzaine de logements sociaux, peut-être même en accession sociale à la propriété. On avait là une occasion, me semble-t-il, de montrer une volonté de dire : dans cette ville on travaille sur la mixité. Eh bien voilà, on a encore raté une occasion et je vous le dis, je le déplore.

M. ARIPA : Nous nous étions opposés à ce projet de nouvelle place, notamment pour des problèmes de circulation qu'on a dénoncés et ...

M. le Maire : Vous vouliez garder les voitures, vous vouliez garer les voitures sur la place !

M. ARIPA : Non, l'accès au parking de la rue Mounié sera fermé, donc toute la circulation sera sur l'avenue Gabriel Péri

M. le Maire : Non, parce que nous allons ouvrir... c'est encore un scoop : nous allons ouvrir une entrée et une sortie sur la RD 920.

M. ARIPA : C'est une amélioration. Quoi qu'il en soit, en ce qui concerne la vente de ce terrain, je pense que le montant est un peu un cadeau au promoteur. Je vous avais d'ailleurs envoyé un document justificatif qui argumentait ce que je viens de dire. Alors ou le prix de vente est trop

faible, ou le prix d'achat de l'acquisition est trop fort mais enfin, quoi qu'il en soit, le bilan financier pour la ville n'est pas bon. Donc je voterai contre.

M. CHARRIEAU : Je voudrais réexpliquer une énième fois : le prix du terrain dépend du coût de sortie du logement et des coûts de construction, et là on est sur un terrain qui n'a rien à voir avec celui qui est en face. On est sur un terrain qui n'est pas accessible, qui est complètement enclavé, sur lequel on ne peut pas accéder avec un camion. Je rappelle qu'il y a une dalle qui est l'ancien parking qui a été construit de façon un peu légère, je ne sais pas par qui mais par vos anciens amis Monsieur Feuillade, par Monsieur Aubry, et ce parking ne permet pas de laisser passer sur cette dalle des camions lourds.

Donc la construction de ces logements va avoir un surcoût parce qu'il va falloir renforcer ou alors contourner toutes les problématiques liées à la portance de la dalle du parking existant, du vieux parking existant. Ensuite il y a des surcoûts également parce que le chantier ne sera pas accessible tous les jours, donc il y aura des délais supplémentaires dans la construction de cet édifice, de ce bâtiment, donc ça donne des surcoûts qui expliquent pourquoi la valeur du terrain est inférieure à celui qui est en face. Je vous le garantis. On a cherché les promoteurs, je peux vous dire qu'on a pris l'offre la plus intéressante, la mieux-disante, et certains promoteurs nous ont demandé de l'argent même ! Ils nous ont demandé de l'argent pour pouvoir construire quelque chose.

M. FEUILLADE : Et vous ne leur en avez pas donné, comme d'habitude ? Vous n'avez pas fait comme pour Pitch ?

M. CHARRIEAU : Non, il faut être sérieux !

M. FEUILLADE : Les 2 M€ de Pitch !

M. CHARRIEAU : Vous devez être sérieux et ne pas accuser systématiquement ! Arrêtez !

M. ARIPA : On parlait de l'accès, j'avais une question complémentaire : est-ce que les commerçants volants auront toujours accès au marché ?

M. le Maire : Oui, bien sûr. Simplement avec la sortie sur la RD 920, ils vont perdre de l'espace mais qu'ils vont retrouver côté rue Mounié. Puisque là, on supprime l'entrée rue Mounié, ça fera de la place pour les volants. Vous êtes d'accord ? La sortie sur la RD 20 sera bien sûr du côté du notaire.

M. FOUQUET : En plus, on aura un feu rouge qui a été demandé depuis très longtemps pour les piétons.

M. le Maire : Le Conseil départemental va installer un feu rouge, oui.

M. MARTIN : Pour le nom de Firmin Gémier, alors on peut le déplorer mais je vais laisser Mme Rolland expliquer.

Mme ROLLAND : Oui, je voulais vous rassurer et rassurer les Antoniens : le nom de Firmin Gémier ne disparaît pas de la ville puisque c'est le nom du théâtre qui va être reconstruit, comme vous le savez, et ce théâtre a aussi pour vocation de drainer au-delà des Antoniens, donc si l'on fait venir des personnes qui ne connaissent pas Antony, avec leur smartphone ou avec leur plan ils vont se diriger vers la place Firmin Gémier où il n'y aura pas de théâtre, ce n'est franchement pas un service à leur rendre s'ils veulent être à l'heure au spectacle.

M. le Maire : Bien. Bravo Isabelle.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour et 8 voix Contre).

M. le Maire : C'est un projet qui va être extrêmement populaire et vous avez voté contre, et ça se saura ! Comme Vasarely, exactement comme Vasarely. Ce sera une tache pour votre réputation.

Mme HAGEL : Notre réputation est ailleurs. Le nombre de dossiers sur lesquels on vote à l'unanimité, c'est ça qu'il faut dire aux Antoniens qui nous écoutent et qui nous regardent !

M. CHARRIEAU : Oui mais alors dites-le plus qu'on fait des choses bien !

M. le Maire : Nous inaugurerons ensemble la place du marché ! Et vous serez enthousiastes comme d'habitude ! Comme pour la fosse de plongée !

Mme HAGEL : Ah non !

8 - CESSION PAR LA VILLE A LA SOCIETE FEDERAL DE LOCAUX COMMERCIAUX D'UNE SUPERFICIE DE 129 M2 SIS 17 AVENUE DE LA RESIDENCE A ANTONY.

(Rapporteur : M. Philippe MARTIN)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme HAGEL : Bien évidemment, quand on écoute Monsieur Martin, on est d'accord avec cette délibération ...

M. le Maire : Ah bon ?

Mme HAGEL : Bien évidemment ! Il s'agit d'un projet qui effectivement est intéressant pour le quartier et pour la ville, mais le problème c'est exactement ce que je posais tout à l'heure pour la place Firmin Gémier, elle restera avec cette dénomination pour moi pendant encore pas mal de temps, le problème c'est que les locaux qui sont vendus, les 129 mètres carrés de salles municipales que vous vendez, ils servent à un nombre incroyable d'activités !

M. SERIN : Et alors ? On va les remplacer ailleurs, on vient de vous le dire ! Vous connaissez déjà la réponse et vous vous faites avoir, arrêtez !

Mme HAGEL : Attendez Monsieur Serin, laissez-nous intervenir ! Ici comme au Territoire, M. Serin essaye toujours de me couper la parole !

M. SERIN : Vous nous coupez bien plus souvent la parole encore, alors synthétisez ! Les gens en ont marre d'entendre trois ou quatre fois la même chose !

Mme HAGEL : Monsieur Serin, il y a des habitants du quartier La

Fontaine qui nous écoutent ! Je veux intervenir sur la Poste, les locaux de la Poste, effectivement ils appartiennent à la ville, c'est ce qu'on nous a répondu, sauf que les locaux de la Poste ne sont pas installés pour pouvoir recevoir l'ensemble de ces associations ! Donc la question que je pose est : est-ce qu'à la rentrée de septembre l'ensemble de ces associations qui concernent des personnes d'horizons extrêmement différents, d'âges extrêmement différents, qui viennent quotidiennement dans ces lieux, est-ce qu'ils auront un lieu ?

M. le Maire : Oui.

Mme HAGEL : Mais comment ? Cela va être fait cet été ?

M. le Maire : Oui. Dans quelques semaines.

Mme HAGEL : Bon, les habitants du quartier vous écoutent, nous sommes ravis. Merci.

M. le Maire : Il y a six mois, j'ai écrit aux habitants de La Fontaine pour leur dire que la Poste fermant, elle serait transformée en salles municipales.

Mme HAGEL : Mais ils ne voient pas les travaux, alors ils s'inquiètent.

M. le Maire : Aujourd'hui, on est le 29, la Poste a toujours l'usage du local, elle est toujours locataire du local, elle paie un loyer, après-demain elle ne paiera plus. Nous reprenons le local, nous avons les clés à partir d'après-demain.

Il y a toujours une objection ?

Mme HAGEL : Oui, une objection de fond : On aurait préféré garder la Poste.

Mme DELPECH : Est-ce que vous pouvez préciser le pôle médical ? Cela consiste en quoi ? Des médecins, des kinés, des spécialistes, qu'est-ce que c'est ?

M. le Maire : Il y aura un étage entier. Il y aura 310 mètres carrés d'espace. Je ne sais pas quelle sera la répartition, mais enfin dans 310

mètres carrés on peut installer beaucoup de médecins et de paramédicaux, infirmiers, etc.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

9 - ACQUISITION PAR LA VILLE D'UNE EMPRISE DE TERRAIN DE 36 M2 SITUEE 70 RUE MIRABEAU CADASTREE BN N°350 APPARTENANT A M. ET MME MIRANDA.

(Rapporteur : M. Philippe MARTIN)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. MARTIN : C'est une régularisation de voirie. Nous acquérons cette surface de 36 mètres carrés pour 2.160 €.

M. le Maire : En fait on l'a prise il y a 70 ans aux riverains sans indemnité et maintenant on régularise.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

10 - ACQUISITION PAR LA VILLE D'UNE EMPRISE DE TERRAIN DE 36 M2 SITUEE AU 32 RUE DU COLONEL FABIEN CADASTREE AF N° 331 APPARTENANT A MME CUEILLE.

(Rapporteur : M. Philippe MARTIN)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

11 - DESAFFECTATION, DECLASSEMENT ET CESSION PAR LA VILLE A LA SCCV ANTONY (GERANT ICADE PROMOTION) DE LA PARCELLE I 129 D'UNE SUPERFICIE DE 23 M2 SISE AVENUE DU GENERAL DE GAULLE A ANTONY.

(Rapporteur : M. Philippe MARTIN)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. MARTIN : Ce terrain est enclavé dans une parcelle plus grande et donc on le cède à l'établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris, à la SCCV Antony. Ce terrain nous est absolument inutile.

M. RUFAT : C'est une explication de vote : comme c'est dans le cadre de la ZAC, donc on s'abstiendra.

M. le Maire : C'est hors ZAC.

M. RUFAT : Hors périmètre ZAC mais c'est sur la partie ICADE.

M. le Maire : Oui, c'est hors ZAC.

M. RUFAT : C'est sur la partie ICADE

M. MARTIN : Oui.

M. RUFAT : C'est sur la partie qu'on dénonçait justement tout à l'heure de construction de logements sociaux juste dans la zone la plus bruyante, donc on va s'abstenir sur cette délibération.

M. le Maire : Il fallait le garder, ce terrain de 23 mètres carrés, c'est ce que vous proposez ?

M. RUFAT : On pourrait, l'espace des constructions des logements sociaux étudiants sont prévus sur cette zone-là.

M. le Maire : Cela n'a rien à voir !

M. RUFAT : Ils sont sur cette zone-là. Comme nous trouvons qu'avoir fait des logements sociaux dans la zone bruyante n'est pas une bonne chose, c'est justement ce qu'on avait dit tout à l'heure, qu'il valait mieux mettre du tertiaire en front bruyant et ce n'est pas ce qu'a fait ICADE, je pense que ce n'est pas la bonne solution. Donc je m'abstiens.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 43 voix Pour et 6 Abstentions.)

12 - RESILIATION ANTICIPEE DU BAIL EMPHYTEOTIQUE CONCLU AVEC LA CPAM 92 POUR UN IMMEUBLE SIS 6 RUE DES CHAMPS A

ANTONY.

(Rapporteur : M. Philippe MARTIN)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. RUFAT : Il y a un télescopage qui est assez malheureux dans cette délibération : vous allez payer la Sécu pour qu'elle parte. C'est comme ça qu'on peut traduire. Vous allez donner 60.000 € à l'Assurance Maladie pour qu'elle quitte les lieux d'Antony.

M. MARTIN : Non, elle est partie.

M. RUFAT : Ah oui, elle est partie, peut-être, mais n'empêche que vous allez payer pour qu'elle parte !

M. le Maire : Non ! Elle est partie toute seule.

M. RUFAT : Je pense que dans la négociation avec l'Assurance Maladie, si vous n'êtes pas satisfait de son départ, Monsieur le Maire, il y avait d'autres façons que de la payer pour qu'elle soit partie ! Voilà mon avis. C'est pour cela que je dis qu'il y a un télescopage dans cette affaire qui est malheureux : on paie l'Assurance Maladie alors qu'elle s'en va.

M. le Maire : Mais non ! On paie pour récupérer le terrain qui fait 3.700 m² ; on en reprend l'usage ; et pour nous c'est important pour pouvoir y caser le maximum de services municipaux.

M. RUFAT : C'est peut-être aussi important d'avoir l'Assurance Maladie ici.

M. le Maire : Mais non, c'est trop tard, c'est fini !

M. MARTIN : C'est un faux débat !

M. RUFAT : C'est trop tard ?

M. CHARRIEAU : C'est fini. Cela fait au moins dix ans qu'il n'y a plus d'activité pour le public dans ce bâtiment-là.

Mme HAGEL : Non, ce n'est pas vrai !

M. RUFAT : M. Charrieau, j'y suis allé depuis moins de dix ans.

M. CHARRIEAU : Non, il y avait un accueil uniquement pour recevoir les

documents mais pas pour répondre aux clients, aux usagers, aux prestataires, c'était ensuite un accueil qui était pour les consultations du permis de conduire ou je ne sais plus quoi précisément, mais c'était des consultations spécifiques. Il n'y avait plus d'accueil depuis ... peut-être pas dix ans, depuis 5 ans minimum, 4 à 5 ans. Il n'y avait plus d'accueil.

M. RUFAT : J'y suis allé pour régler des problèmes administratifs il y a moins que ça.

M. MARTIN : C'est une opportunité pour la ville !

M. RUFAT : Je n'ai pas terminé mon intervention, je voudrais terminer : Il y avait la première partie sur le rapprochement de la somme qui est donnée.

La deuxième partie, c'est que ces locaux vont revenir à la Ville, vous avez donc un projet d'occupation de ces locaux, comme vous êtes assez « diserts » ce soir, pouvez-vous nous dire ce que vous allez faire comme projet ? Vous pouvez nous dire quelles sont les rocades qui sont prévues, la police municipale j'ai cru comprendre, ou autre, vous pouvez nous donner quelles sont les rocades qui sont prévues sur ces locaux ?

M. le Maire : Les quoi ?

M. RUFAT : Les rocades, les rotations des services qui vont venir, qui vont peut-être repartir dans d'autres lieux. Est-ce que vous pouvez nous donner l'occupation de ces locaux que l'on paie ?

M. le Maire : Ils vont héberger la police municipale pendant les travaux de construction du nouveau poste de police. Pour le moment c'est tout, mais il y en aura d'autres éventuellement, on va voir en fonction des opportunités. Alors ça facilitera effectivement la construction éventuelle d'un parking souterrain. Mais qui n'est pas encore décidé.

M. FEUILLADE : La dernière fois que l'on vous avait interpellé là-dessus, sur le devenir de ces locaux, la réponse avait été « Mais non, M. Feuillade, on ne peut rien y faire, c'est bourré d'amiante ! » Est-ce que

vous allez mettre nos policiers municipaux dans des locaux bourrés d'amiante ?

M. le Maire : Ecoutez, vous vouliez y maintenir la Sécu, c'est pire !

Mme HAGEL : On voulait maintenir la Sécu parce qu'on en a marre que tout parte à Châtenay ! La CAF, la Sécu, un montage complètement bidouilleur sur les HLM ! ...

M. le Maire : Allez ! Là vous êtes un peu perdue ce soir, Mme Hagel ! Je vous sens mal ! On passe au vote.

M. ARIPA : J'avais une question. Dans les discussions qui viennent d'avoir lieu, je voulais simplement vous demander si la Caisse primaire continue à payer un loyer bien que les locaux soient vides ?

M. le Maire : Elle ne payait pas de loyer, je ne crois pas !

M. ARIPA : Elle ne paie pas un loyer ?

M. le Maire : Oui, enfin elle payait 1 Franc, c'était symbolique, ça fait 0,15 centimes d'euro.

M. ARIPA : D'accord. Merci.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

III - TRAVAUX - CONTRATS

13 - SIPPAREC : ADHESION A LA COMPETENCE-DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES.

(Rapporteur : Mme Maryse LEMMET)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme HAGEL : Bien sûr, nous sommes favorables à cette délibération mais il faut quand même rappeler que le SIPPAREC propose cette compétence, comme l'a dit Mme Lemmet, depuis plus de 10 ans, et il est bien temps que la ville y adhère. Alors plus précisément, il s'agira pour le SIPPAREC d'engager des études d'un grand projet de géothermie dit du

Dogger, c'est-à-dire en couches profondes, en vue de fournir chaleur et eau chaude à l'ensemble du futur quartier, mais aussi peut-être à d'autres équipements et habitats collectifs en périphérie d'Antony.

Le SIPPEREC va donc évaluer la faisabilité de ce dispositif car il faut que la nappe d'eau à très haute température arrive bien jusqu'à nous comme c'est le cas pour les centrales géothermiques de Fresnes, d'Arcueil, et de Gentilly.

Le projet est un projet vertueux et innovant. Pour vous donner un exemple, à Arcueil, le bilan en matière de CO2 est édifiant car ils économisent 14.600 tonnes annuelles de rejet de CO2 dans l'atmosphère.

De plus, contrairement à ce qui nous a été dit lors de la commission, c'est un procédé tout à fait renouvelable puisque l'eau est réinjectée et qu'elle n'a perdu que 4 ou 5 degrés. Je suis allée chercher mes informations chez les gens qui sont au plus près des projets actuels, je suis absolument sûre de ce que je vous dis.

Monsieur le Maire, par contre, ce qu'il faut savoir pour ces projets, c'est qu'ils ne coûtent rien à nos villes puisque ce sont le délégataire et l'Etat qui financent l'ensemble des travaux dont les villes sont destinataires. Je vous ferai grâce à ce conseil de précisions plus techniques sur le sujet et je terminerai en vous assurant que nous sommes tout à fait favorables à ce projet et que nous souhaitons l'accompagner le plus constructivement possible en espérant que les conditions géologiques du périmètre permettent sa mise en œuvre.

M. le Maire : Merci de votre magnifique discours sur l'intérêt de la géothermie.

Mme HAGEL : Moquez-vous ! Mais je sais que les économies en CO2 ne vous intéressent pas !

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés)

14 - ADOPTION D'UNE CONVENTION FIXANT LES MODALITES DE COLLABORATION ENTRE LA MAISON DES ENTREPRISES ET DE L'EMPLOI (MDEE) DE VALLEE SUD GRAND PARIS ET LA VILLE D'ANTONY DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE D'UNE CLAUSE D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE DANS CERTAINS MARCHES SUBSEQUENTS DE L'ACCORD-CADRE DE TRAVAUX NEUFS DE VOIRIE.

(Rapporteur : M. Christian OLLIVRY)

(Lecture du rapport de présentation)

M. FEUILLADE : Une réflexion : on votera ce texte, on votera cette proposition mais quand même, quand on regarde à l'article 3 les opérations concernées, elles sont extrêmement limitées ; c'est un champ très limité. Certains marchés subséquents émanant de l'accord-cadre pour des travaux neufs de voirie, tel que c'est indiqué, ne pourraient pas passer par la Ville, donc le champ est extrêmement restreint.

M. le Maire : C'est un début.

M. FEUILLADE : C'est le sens de mon interpellation : comment travaillez-vous pour élargir ce champ parce que la démarche est très intéressante ? Et à chaque fois d'ailleurs qu'on évoque les marchés publics, on essaye de poser cette question : comment peut-on se servir de nos marchés ? Et je crois que la législation va évoluer dans ce domaine pour mettre dans les marchés les possibilités les plus larges possible d'insertion. Car c'est très dur de le faire.

Mme HAGEL : Un petit point : vous êtes également président de la commission d'appel d'offres du territoire...

M. le Maire : Oui et tous les marchés du territoire ont des clauses d'insertion.

Mme HAGEL : C'est vrai que les marchés auxquels je suis invitée ne sont pas des marchés de ce type.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

15 - ADOPTION DE L'AVENANT N°4 A LA CONVENTION RELATIVE A L'ENTRETIEN PAR DU PERSONNEL EN INSERTION DE DIFFERENTS ESPACES VERTS DE LA VILLE D'ANTONY PASSE AVEC L'ASSOCIATION ESPACES.

(Rapporteur : M. Christian OLLIVRY)

(Lecture du rapport de présentation)

M. FEUILLADE : Peut-on savoir combien de personnes bénéficient sur la ville de ce genre de chose ?

M. le Maire : 9 personnes.

M. OLLIVRY : 9 personnes qui travaillent 26 heures par semaine, ils restent en moyenne 9 mois, ce sont des CDD. Cela permet d'aider beaucoup de personnes.

M. FEUILLADE : Est-ce que ce sont des Antoniens ou bien est-ce plus large ?

M. OLLIVRY : Ce sont des Antoniens en grande majorité.

M. ARIPA : On parle de ramassage de feuilles, j'imagine que ce sont les personnes que l'on voit avec des machines sur le dos ? Est-ce qu'ils utilisent -ou pas- des souffleurs, ou des aspireurs ?

M. OLLIVRY : Je ne crois pas.

M. ARIPA : Je pose la question pour savoir s'il est possible d'avoir des machines qui polluent moins au niveau sonore.

M. le Maire : Si on peut en trouver, on le fera, pour le moment c'est comme ça, et c'est le cas dans toutes les villes.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés)

IV - PERSONNEL

16 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

(Rapporteur : M. Philippe SERIN)

M. SERIN : Il s'agit de 8 créations de poste, et pour les suppressions, on verra cela au prochain conseil. Pour le chef de la police municipale ? c'est un changement de grade.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

V - EDUCATION

17- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LE GRETA 92 SUD POUR L'ORGANISATION DES COURS DU SOIR DESTINES AUX ADULTES.

(Rapporteur : Mme Anne FAURET)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : C'est un renouvellement.

Mme CHARRIER : Les cours du GRETA, ce sont des cours du soir pour adultes faits par des professionnels formés et compétents, en conséquence ces cours devraient être ouverts et accessibles aux résidents du centre d'hébergement d'urgence pour les migrants, le CHUM.

Posséder la langue française est un acte essentiel pour qu'un migrant puisse s'établir rapidement dans notre société et dans le monde du travail. Pour certains il s'agit d'alphabétisation, mais pour d'autres il s'agit de leur permettre d'obtenir un certificat en langue étrangère. Le GRETA

devrait envisager les moyens de trouver une offre positive pour répondre à ces besoins flagrants à Antony aujourd'hui.

Dans la commission Education, Mme Fauret a dit qu'elle envisageait une hypothèse à ce sujet, nous demandons qu'une proposition soit faite pour qu'en septembre, des cours FLE soient organisés pour ces personnes ; je rappelle que cela se fait dans bien des pays étrangers, vous pouvez par exemple aller voir ce que font les communes en Suède, au sein du SFI. Le programme d'enseignement du suédois -et ce n'est pas facile, vous en conviendrez- pour les émigrés est très intéressant.

M. le Maire : Oui, simplement ils sont là pour quelques mois seulement, ils ne sont pas là pour y rester définitivement. Ils sont là pour demander l'asile.

M. CHARRIEAU : L'association Aurore est financée pour cela.

Mme CHARRIER : Non...

M. CHARRIEAU : Ils n'assument peut-être pas mais ils devraient le faire.

Mme CHARRIER : Non, ils ne le font pas, ils ont juste organisé quelques cours faits par des bénévoles uniquement ; les bénévoles font un bon travail, ce n'est pas la question, mais entre des professionnels de l'enseignement en français langue étrangère et des bénévoles, il y a quand même une différence.

M. le Maire : Vous avez raison, il faut qu'on s'en occupe mais ils sont là pour quelques mois seulement et cela peut aussi poser un problème.

Mme FAURET : L'objectif du GRETA n'est pas de faire de l'alphabétisation mais des cours de perfectionnement.

Mme CHARRIER : Mais on vit dans un contexte un peu particulier, avec un besoin spécifique qui n'existait pas auparavant, il faut trouver des moyens adaptés. C'est trop facile de dire qu'ils n'apprennent jamais les langues, comment voulez-vous apprendre s'il n'y a pas une facilitation pour accéder à cet enseignement ?

M. OLLIVRY : On est d'accord, on commence les cours, cela a commencé la semaine dernière et ça va aller en progressant et au fur et à mesure de l'identification des besoins, on va trouver d'autres solutions. Je ne sais pas si le GRETA est le meilleur organisme quand on est analphabète ou qu'on vient avec un autre alphabet, ou qu'on ne sait pas lire, ce n'est peut-être pas le GRETA qui est la meilleure solution. On va étudier cela avec Aurore bien sûr.

Mme HAGEL : Pour répondre à M. Charrieau, c'est un CHUM, ils n'ont pas de budget pour les cours de français.

M. le Maire : Oui parce qu'ils ne sont pas définitivement là, ils sont de passage.

Mme HAGEL : Certains vont rester quelques mois, certains un an et demie, il y en a qui sont alphabétisés, ils parlent anglais, quand on parle anglais, c'est qu'on sait écrire et compter, on est alphabétisé ; il y en a plein qui peuvent bénéficier d'une formation en français langue étrangère, il faut du personnel qualifié, bénévole ou pas, mais il faut du personnel qualifié et compétent, et ça ne s'invente pas, et on ne peut pas tout demander aux bénévoles de la ville, il y en a plein qui se sont proposés, qui vont faire des cours de conversation, mais ça ne suffit pas, il faut vraiment des gens capables avec du matériel en plus souvent, capables de donner des vrais cours même s'ils ne restent que 6 mois.

M. OLLIVRY : On est d'accord là-dessus, on va travailler dessus.

Mme HAGEL : Je sais que Monsieur Ollivry fait le maximum.

M. OLLIVRY : D'accord, mais il y a tous les niveaux et on ne fait que commencer, vous avez participé comme moi aux réunions, on en est aux évaluations, et on commence à gérer le centre depuis 15 jours seulement. On va faire deux classes pour que ces gens s'insèrent le mieux possible et le plus vite possible, et si on peut faire appel au GRETA, cela se fera bien sûr.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

18 - ADOPTION D'UNE NOUVELLE CONVENTION DE PARTENARIAT « COLLEGES NUMERIQUES ET INNOVATION PEDAGOGIQUE » A PASSER AVEC L'ACADEMIE DE VERSAILLES.

(Rapporteur : M. Jean-Yves LE BOURHIS.)

M. LE BOURHIS : Nous sommes là dans la continuité de la première phrase du partenariat avec l'Education Nationale...

(Lecture du rapport de présentation)

Mme CHARRIER : Cette nouvelle convention fait progresser l'utilisation du numérique dans les écoles Antoniennes, ce qui est tout à fait indispensable pour atténuer la rupture entre la numérisation accélérée de notre société et l'aspect quelque peu traditionnel de l'enseignement scolaire, du moins c'est souvent le cas, ce qui contribuera sans doute à réduire le décrochage scolaire. Ceci permettra aussi aux élèves dont les familles ne sont pas informatisées d'accéder à la maîtrise de cet outil indispensable aujourd'hui.

Si la convention vise les équipements numériques mobiles, elle vise aussi la formation des personnels éducatifs, ce qui est nécessaire pour que ces moyens puissent être mis en œuvre au sein même des apprentissages.

Cette deuxième phase d'installation concerne le collège Anne Frank et les écoles qui y sont rattachées, il reste encore à équiper le collège François Furet et le collège La Fontaine ainsi que les écoles qui en dépendent, 4 si je ne m'abus, puisque Blanguernon a déjà été pris en charge par la Ville. Donc ne pourrait-on pas enquêter auprès du Service Académique ? Je sais que ce n'est pas facile mais il faudrait quand même savoir quelles sont leurs intentions sur les collèges restants, et

que le cas échéant, la ville prenne sur elle pour équiper les écoles encore non pourvues afin d'éviter un retard préjudiciable pour ces établissements.

Mme HAGEL : Bien évidemment, en complément de ce qu'a dit Marité, comme elle vient de vous le dire ce dispositif est important, intéressant, c'est un outil particulier, mais cela ne veut pas dire que les établissements élémentaires n'ont pas besoin de classes informatiques ; or il semble qu'à ce niveau-là il y ait beaucoup de soucis, notamment en matière de réseau, c'est-à-dire qu'il y a de grandes difficultés à se connecter, alors visiblement personne ne sait si c'est à cause de l'Education nationale ou à cause des équipements dans les écoles, mais il y a quand même des problèmes sérieux.

Il y a aussi des interrogations des équipes : est-ce que le wifi va fonctionner suffisamment par rapport à l'utilisation de ces tablettes ? On se rend bien compte que dans les écoles ils sont tout à fait prêts et demandeurs à travailler sur ces nouveaux outils. Ils savent à quel point, comme Marité vous l'a dit, c'est important pour l'enseignement et pour les gamins mais il semble qu'il y ait des problèmes techniques et que les salles informatiques stables ne peuvent pas être complètement abandonnées au profit de ces classes mobiles.

M. LE BOURHIS : Merci pour ces interventions, en particulier ce qu'a dit Marité Charrier concernant ce qui est nécessaire pour que ces classes numériques mobiles puissent servir. Il y a tout un volet qui concerne la responsabilité de l'Education nationale quant à la formation des enseignants et quant à la mise à disposition de logiciels conçus par l'Education nationale pour permettre aux enseignants de travailler. C'est tout ce volant qui existe aussi et c'est pour cela que l'initiative de dotations en classes mobiles vient de l'Education nationale parce qu'elle doit mettre en jeu et prévoir la formation des enseignants et la dotation en

matériel numérique, les collèges de secteur recevant 500 € pour doter les écoles, 500 € par école rattachée, pour doter les écoles élémentaires de logiciels.

En ce qui concerne les problèmes techniques que vous soulevez, ils sont réels ces problèmes techniques. Effectivement ils peuvent venir d'une part des réseaux qui ne sont pas suffisamment performants et c'est pour cela que le service informatique a mis à disposition des écoles des clés 4G ou l'équivalent. Il y a donc des choses qui vont être mises en place dans les écoles pour accélérer le débit.

Il y a aussi un problème qui semble exister : la lourdeur du système de filtrage « AMON-ECOLE » qui ralentit énormément le débit. Actuellement nous sommes en train d'y travailler ; l'Education nationale s'est mise en contact avec la Direction des services informatiques et communication de la Ville pour avancer dans ces problèmes qui ne peuvent pas demeurer.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés)

VI - SPORT

19 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ANTONIENNES - ADDITIF.

(Rapporteur : M. Gilles LE LAMER.)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

VII - AFFAIRES DIVERSES

20 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS NON SPORTIVES POUR 2017 – ADDITIF.

(Rapporteur : Mme Anny LEON)

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée :
délibération adoptée par 48 Voix Pour et 1 Abstention.)**

21 - APPROBATION DU RAPPORT SUR LE CHOIX DU MODE DE GESTION DE LA CHAMBRE FUNERAIRE.

(Rapporteur : Mme Armelle COTTENCEAU)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RUFAT : Il s'agit de choisir la modalité de gestion, on a choisi l'affermage ou le maintien mais de 30 ans, on passe à 3 ans, l'idée étant de se recalculer sur l'année civile ; cela paraît astucieux et donc on se donne le temps de réfléchir à la nouvelle organisation de ce funérarium qui lui aussi vieillit et mériterait d'être revu notamment pour la salle de réception, c'est une bonne décision.

Mme HAGEL : On est obligé d'être très vigilants parce que les principaux utilisateurs ne peuvent pas se défendre....

M. ARIPA : J'avais une question pour Mme Cottenceau qui a fait part d'aménagements suite à l'évaluation et aux évolutions de la société, de quels aménagements s'agit-il ?

Mme COTTENCEAU : En fait il y a une demande de cérémonie civile ne passant par aucun lieu de culte.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

22 - ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS.

(Rapporteur : Mme Stéphanie SCHLIENGER)

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée :
délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

23 - ADOPTION D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES A PASSER AVEC LE CCAS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS.

(Rapporteur : M. Jean Pierre LIMBORG)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

24. ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF AU FONDS INTERMINISTERIEL DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE POUR L'ANNEE 2017.

(Rapporteur : M. AIT-OUARAZ, en remplacement de Mme SANSY)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme CHARRIER : Dans un contexte un peu préoccupant auquel M. Aït-Ouaraz faisait allusion d'une manière discrète, nous déplorons que la commission Prévention et Sécurité n'ait pas été convoquée.

Nous savons qu'un comité technique de gestion urbaine de proximité s'est réuni, nous savons aussi qu'il y a dans le quartier des réunions spécifiques mais nous n'y sommes pas conviés et nous ne connaissons pas les informations qui y sont apportées ni les avis qui y sont émis. Etre bien informé permettrait aux élus de terrain que nous sommes de répondre aux craintes des habitants, à leurs demandes, et de les rassurer s'il le faut. Nous les rencontrons fréquemment et nous sommes un peu démunis, nous aimerions leur apporter des informations alors que parfois, ce sont eux qui nous les apportent ! C'est regrettable d'autant que nous pourrions nous aussi apporter parfois des informations qui pourraient s'avérer utiles. Merci de penser à plus de collaboration entre nous à ce sujet, surtout dans des moments où c'est assez tendu.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

25 - PRISE EN CHARGE DES DEPENSES PAR LA VILLE DANS LE CADRE DES RELATIONS DE JUMELAGE AVEC DES VILLES ETRANGERES.

(Rapporteur : M. Fabien HUBERT)

(Lecture du rapport de présentation).

M. HUBERT : J'en profite puisqu'il est de tradition pour certains conseillers municipaux de l'opposition de pointer le jumelage comme une activité très dépensière, et particulièrement sur cette mandature, pour vous signaler que les dépenses de jumelage sont d'un ordre très modeste, qui n'évolue pas depuis la mandature précédente.

Je peux vous citer les chiffres : 38 000 € en 2009, 27 000 € en 2010, 24 000 en 2011, 21 000 en 2012, 19 000 en 2013, 13 000 en 2014, 16 000 en 2015, 30 000 € en 2016. Vous pouvez constater par vous-mêmes que ces dépenses sont relativement modérées par rapport au budget de fonctionnement de la Ville qui est de 86 M€, cela fait 0,024 % du budget de fonctionnement de la Ville, mais néanmoins cela semble être le sujet de préoccupation majeure de certains en commission.

Mme HAGEL : On n'a jamais dit cela !

M. HUBERT : Et je précise que ces prises en charge des frais de déplacement de groupes d'Antoniens et de collectifs d'artistes et de sportifs qui font l'activité quotidienne du jumelage et qui sont le cœur du budget du jumelage sont d'un ordre tout à fait modéré puisqu'elles s'élèvent en moyenne par personne entre 400 et 500 € par an. 6 500 € pour 16 voyageurs en 2016, 7 500 € en 2015 pour 18 voyageurs, 6 400 € pour 15 voyageurs en 2014, 9 600 € pour 19 personnes en 2013, c'est-à-dire 400 à 500 € par personne, quand on voyage en Europe, cela

correspond à peu près au prix d'un billet d'avion. Je tenais à signaler ce point qui est une préoccupation qui semble assez majeure pour certains et donc je tenais à rectifier un peu les choses.

M. FEUILLADE : Je voudrais préciser que lorsque vous dites « l'opposition », il faudrait préciser quelle est cette opposition, est-ce qu'elle est de droite ou de gauche, on y verrait un peu plus clair.

Et puisque tu évoques ce genre de choses, avec Marité on a été délégués par le conseil municipal pour représenter le conseil au sein du jumelage et nous n'avons jamais eu la moindre réunion de travail ; on a eu un dîner, sympathique d'ailleurs où l'on a parlé de plein de choses, pas forcément de jumelage d'ailleurs, mais sur le jumelage, on est à mi-mandat et nous n'avons jamais eu la moindre réunion d'information.

Alors raison de plus pour ne pas parler des finances et des dépenses du jumelage, on n'en sait rien !

Mme DELPECH : Moi non plus, je ne me sens pas du tout concernée par les attaques de M. Hubert.

M. ARIPA : J'ai demandé plusieurs fois les éléments que vous venez de donner, je les ai demandés par écrit, par mail, et à chaque fois vous avez refusé de me les donner ; quand on refuse de donner des éléments, cela crée une certaine confusion et une crainte que l'on cache des choses ; alors pour l'instant on n'a rien, et visiblement mes collègues de l'opposition réclament un peu plus de clarté dans les réunions eux aussi, donc je ne suis pas le seul. Alors remettez-nous les éléments qu'un élu du conseil municipal a le droit quand même de recevoir et on n'en parlera plus.

M. le Maire : Est-ce que vous êtes rassuré maintenant ?

M. ARIPA : Non, je n'ai rien ! On vous dit de nous donner les chiffres.

M. Le Maire : On vous les a donnés, ça ne vous suffit pas ?

M. ARIPA : C'est quand même assez simple de rédiger un petit rapport et de nous l'envoyer.

M. HUBERT : On le fait mais vous ne venez pas non plus en commission.

M. ARIPA : Evidemment il n'y a pas de commission ! Transmettez-nous les éléments qu'on vous demande et on n'en parlera plus et on ne perdra pas de temps !

M. le Maire : Vous les avez : 6 500€.

M. HUBERT : J'ai transmis les éléments et vous m'avez même répondu par mail !

M. ARIPA : Pas du tout, c'est faux !

M. HUBERT : Les éléments que je viens de transmettre ce soir, c'est autre chose. Bien entendu je n'ai pas du tout attaqué Mme Delpech ni Jean-Marc Feuillade, mais ces éléments sur le jumelage, M. Feuillade les a eus en commission de développement économique et du commerce dans laquelle ces sujets sont traités.

Par ailleurs j'ai eu l'occasion de discuter avec Madame Charrier, le travail du jumelage consiste à développer des projets pour lesquels spécifiquement ce soir je vous propose une dépense, ces projets sont réalisés par des groupes qui travaillent sur le jumelage et sur les projets qu'ils développent au quotidien pour que ces jumelages vivent, c'est du travail bénévole bien sûr.

Et ensuite je l'ai déjà dit à Marité Charrier qui me parlait de la réactivation très spécifique d'une dotation pour le jumelage avec la Tunisie, j'ai répondu que si elle souhaitait s'impliquer au quotidien dans le développement de ce jumelage, ce serait bien volontiers, on y travaillera ensemble ; et Jean-Marc, tu es aussi le bienvenu pour travailler en tant que bénévole sur le jumelage.

Mme CHARRIER : C'est ma deuxième mandature et lors de la mandature précédente, il y avait au moins une fois par an une

commission qui se réunissait, qui faisait le point avec les différents membres des équipes qui s'occupaient justement de ce jumelage, et on pouvait connaître les jumelages, entendre ce que les gens avaient à dire, les aider éventuellement, et aussi proposer d'autres choses ; c'est sûr que la commission ne s'est pas encore tenue cette année mais ça peut encore se faire, n'est-ce pas ?

M. ARIPA : En tous cas ce n'est pas ma préoccupation majeure, j'ai simplement demandé à avoir les documents.

M. le Maire : Madame Fauret ne participe pas au vote puisque c'est son fils qui a été le vainqueur Antonien du semi-marathon et qui va courir à Olomouc.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 Voix Pour et 1 Ne prenant pas Part au Vote, Mme Fauret.)

26 - FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DE L'AVENTURE ET DE LA CREATION POUR L'ANNEE 2017 (DEUXIEME JURY)

(Rapporteur : M. David PASSERON)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme CHARRIER : D'abord une première remarque : il y a eu peu de lauréats pour ces Bourses de l'Aventure et de la Création, 5 seulement, on peut se demander pourquoi : Est-ce parce qu'il y a peu de dossiers ou est-ce parce que vous êtes très rigoureux dans l'attribution ? Est-ce qu'il y a des aides données aux jeunes pour les aider à construire leur projet et leur dossier ?

Deuxièmement, si on regarde dans la délibération les adresses des lauréats, c'est assez caricatural, je ne dis pas les noms des rues mais c'est assez caricatural, ce sont toutes des rues du centre-ville, et d'une manière extrêmement concentrée, à part la rue Frédéric Chopin qui est un peu plus lointaine, c'est vraiment dans le centre. On a toujours eu des

préoccupations pour savoir si le Onze informait suffisamment tous les jeunes des quartiers pour leur dire qu'ils ont accès à ces bourses, qu'ils peuvent présenter des projets, on s'est posé la question.

Je voulais vous demander à ce sujet-là si vous avez établi des contacts avec le Conseil citoyen du quartier du Noyer Doré, c'est un jeune conseil qui est en train de se créer, c'est un conseil très réactif et dynamique qui a pour objet la cohésion sociale, et qui par exemple pourrait faire passer vos propositions auprès des jeunes et aider des jeunes à constituer des projets. Je pense que ce serait positif de passer par ce relais de diffusion.

M. PASSERON : D'abord il y a plusieurs jurys chaque année, on ne maîtrise pas les projets, il n'y a aucun refus, les projets présentés ne sont pas de notre ressort, on les sollicite simplement ; et depuis quelque temps nous avons un document qui est distribué dans tous les collèges et lycées, et il y a une diffusion très active dans la ville. Les jeunes sont aussi des relais dans tous les quartiers, aussi bien dans les centres socioculturels que dans les établissements scolaires ou autres, on n'a pas encore couvert tous les prescripteurs, tout le monde ne joue pas le jeu encore, mais c'est en très bonne voie puisqu'il y a plusieurs milliers d'exemplaires qui sont distribués tous les 3 mois, et c'est un très bon support.

Il y a également des affiches pour intensifier cette communication dans toute la ville, on a des affiches aussi dans les abribus, et puis il y a le Onze qui a été relooké récemment, on met l'accent sur ces projets. Donc il y a plein d'outils de communication qui sont travaillés et qui vont se développer ; alors, oui, volontiers pour se rapprocher de ces jeunes.

M. le Maire : Je vous signale que pour l'autre délibération qui vient derrière, la lauréate est une demoiselle qui habite le Noyer Doré.

Mme CHARRIER : On a vu, c'est l'exception qui confirme la règle.

M. le Maire : C'est aussi pour cela qu'on a créé ces bourses il y a 7 ou 8 ans.

M. PASSERON : Il y a aussi des critères en fonction des revenus de la famille, ce sont des critères qu'il est important de prendre en compte.

M. LE BOURHIS : J'ai participé au premier jury des Bourses de l'Aventure et de la Création, on a vu passer une douzaine de candidats, cela dépend des moments, on arrive maintenant à une période où les jeunes sont peut-être plus préoccupés par d'autres choses, ils ont d'autres préoccupations que celle de se présenter devant un jury, mais depuis quelques années c'est en augmentation.

M. le Maire : Combien on en avait au 1^{er} jury ? 5 ou 6 ?

M. PASSERON : Plus.

M. le Maire : Et il y aura un 3^{ème} jury bientôt, cela fait longtemps que je suis ces questions, à l'époque il y en avait 3 ou 4 en tout. On est passé à une dizaine puis à une quinzaine, on a beaucoup développé les Bourses de l'Aventure, et ce sont souvent des bourses humanitaires, des voyages humanitaires.

On vous invitera à la prochaine exposition des voyages financés par ces sommes, qui sera en janvier au 11.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

27 - FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DU DISPOSITIF CAP SUR LE MONDE POUR L'ANNEE 2017 (1^{ER} JURY)

(Rapporteur : M. David PASSERON)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

28 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL ADMINISTRATION DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D'ANTONY, ANTONY HABITAT.

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : Il faut remplacer Gilles Dumoulin en tant qu'administrateur et nous proposons M. Olivier Dhardivillers.

M. LEGRAND : C'est un ingénieur en bâtiment, c'est un ingénieur. Vous le verrez au conseil d'administration de l'Office.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix Pour et 7 Ne Prenant pas Part au Vote.)

29 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE PUBLIC DELEGUE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2016.

(Rapporteur : M. LE BOURHIS)

M. Le BOURHIS : Au niveau du contexte tout d'abord, 2016 a été une année pleine en termes de mise à disposition du personnel ELIOR en maternelle, cela a été aussi une année pleine en termes de rythmes scolaires avec un repas proposé à tous les enfants le mercredi midi. La fréquentation évolue peu, 0,5 % sur le temps scolaire et un peu plus sur le temps CML.

Il y a une augmentation du nombre des goûters servis, qui augmentent de près de 5 % et c'est tout à fait conforme à l'augmentation des présences en garderie le soir en maternelle.

Le taux de performance est bon, il y a très peu de fuites de facturations. On observe à la fois une augmentation du nombre de familles qui sont au tarif plafond et également des familles qui sont au tarif minimum. Au total le prix moyen payé par les usagers est en légère progression entre 2015 et 2016 ; le volume des impayés reste stable ; et la part des paiements

dématérialisés est très élevée par rapport aux communes comparables, c'est très élevé à Antony et représente pratiquement 63 % des paiements.

La cuisine centrale fournit toujours les villes de Sceaux et de Vanves et pour du dépannage la cuisine de Vélizy en été.

La redevance des repas extérieurs avoisine les 90 000 €. Dans le compte d'exploitation cette année, ELIOR a réalisé pour la première fois un effort très significatif de transparence en faisant apparaître les commissions et les frais de siège.

La qualité de service est suivie de près notamment par la commission des menus. Je voudrais à cet égard remercier et vous faire part du fait que deux personnes s'investissent beaucoup au niveau de la commission des menus, c'est d'une part Madame Savage du service de l'Education qui suit cela d'extrêmement près, mais aussi Mme Anne Fauret qui préside maintenant la commission des menus et qui a vraiment une importance très grande au niveau du suivi et des initiatives qui peuvent être prises. Un réel travail a été ainsi fait pour limiter le gaspillage en commission des menus : on a davantage de rab, donc la possibilité d'avoir du rab, avec des portions qui au départ, sont peut-être un peu moins importantes mises dans les assiettes.

Et puis on doit aussi signaler un partenariat qui a été mis en place entre la cuisine centrale d'ELIOR et le personnel qui travaille à la cuisine rue des Rabats avec le Lycée Théodore Monod. La cuisine centrale accueille des jeunes de Théodore Monod en stages, ils suggèrent aussi à ELIOR des menus qui sont mis en œuvre dans l'ensemble des cantines de la ville un jour donné, et les étudiants de Théodore Monod viennent faire la mise en place et le service dans une école ; c'est une expérience très intéressante.

De plus la commission des menus a pris l'initiative de faire un bulletin de liaison qui s'appelle Croq News après chaque commission des menus pour faire la communication des points les plus saillants de la période des deux mois qui viennent de s'écouler.

Le programme d'investissements est suivi au quotidien, cela permettra de récupérer au 1^{er} septembre 2017 140 000 €, ce qui n'est pas rien. Nous pourrions néanmoins renouveler la thermoscelleuse à la Cuisine centrale, c'est un investissement conséquent, près de 100 000 €, tout en conservant un montant suffisant pour renouveler le matériel des offices qui serait défaillant d'ici au 9 juillet 2018, date du début du prochain contrat. La maintenance du matériel est assurée de manière tout à fait correcte.

M. RUFAT : En premier point, je voudrais donner mon accord sur ce qu'a dit M. Le Bourhis sur la qualité du suivi de cette délégation qui est exemplaire ; on a cité un fonctionnaire qui a une rigueur absolue pour la réalisation de ce cahier des charges, c'est tout à fait évident, et on sait qu'une délégation ne peut être bien menée que si la collectivité locale s'astreint à bien la suivre, et je sais que Mme Fauret apporte aussi beaucoup, en plus c'est une élue, et si la qualité de la prestation que la Ville reçoit par ELIOR est reconnue, c'est sans doute certainement par cette implication forte.

Cette qualité, on ne la retrouve pas dans le compte d'exploitation, je suis un peu dubitatif sur les chiffres qui nous sont donnés, je ne suis pas persuadé de tout cela, les chiffres valent d'une année sur l'autre, on ne maîtrise absolument pas ce qu'ils disent sur leurs frais généraux, on va donc se cantonner sur la qualité de la prestation qui est faite, à condition d'être vigilants sur cela.

Sur les prix, vous m'avez devancé Monsieur Le Bourhis, j'ai fait le même constat que vous, les prix maximum augmentent mais un peu moins que

la proportion des prix minimum. Le fait que les prix minimum augmentent, c'est peut-être un signe qu'il faut revoir ce prix minimum. Et puis après il y a le pourcentage des personnes qui a presque augmenté de 50%, ce qui n'est pas négligeable, avec plusieurs milliers de repas qui sont au prix minimum.

En commission j'ai demandé que les repas reprennent des thèmes de nos villes jumelles, c'est une solution qui permettrait de nouer des relations qui n'existent pas dans toutes les villes. Théodore Monod a fait cet effort cette année, et ce n'est pas cité dans le rapport, c'est pour cela que je suis intervenu en commission, parfois on a expliqué qu'il y avait eu « la Forêt Noire Déstructurée » qui a beaucoup plu aux enfants, très bien, mais ce thème des jumelages serait très bien vu par tout le monde et y compris par les élus de l'opposition.

M. HUBERT : On avait fait cela l'année dernière déjà lors du cinquantenaire, c'était l'occasion d'une dépense un peu plus importante, on l'a fait pour le jumelage avec l'Allemagne, et on a fait une semaine d'animation dans les écoles sur les thématiques spécifiques de repas des pays des villes jumelles. Cela a été fait et on a communiqué au même titre que toutes les actions, avec les médiathèques et la Culture, autour du cinquantenaire de notre jumelage avec Reinickendorf.

Mme FAURET : Je voudrais dire qu'on essaye avec ELIOR d'être en accord avec ce qui se passe au niveau de la ville quand il y a des animations sur la ville et de proposer des menus qui vont avec, par exemple nous avons fait un menu sportif.

Pour le jumelage on avait fait une participation avec Théodore Monod, on avait demandé aux élèves de trouver des plats, il y a eu plusieurs recettes proposées, une recette arménienne notamment ; on trouve des choses originales.

Mme DELPECH : J'ai vu page 104 qu'ELIOR cherchait des associations pour leur donner des excédents alimentaires, ce qu'ils ont fait déjà avec la Confrérie St-Vincent de Paul, est-ce qu'il ne serait pas possible de le faire avec le CHUM, on ne pourrait pas leur suggérer de contacter l'association Aurore pour ces dons d'excédents alimentaires ?

M. LE BOURHIS : C'est tout à fait possible dans la mesure où l'association disposerait de moyens pour transporter et conserver les aliments, car on est en liaison froide. A savoir un camion frigorifique.

Mme HAGEL : Je pense qu'ils pourraient voir plutôt du côté des Restos du Cœur car en ce qui concerne le CHUM, l'Etat assume ses obligations et fournit au CHUM des repas qui arrivent de l'extérieur pour l'ensemble des repas des résidents.

M. LE BOURHIS : Les Restos du Cœur de Massy avaient été contactés mais ils n'avaient pas les moyens de transporter et de stocker les repas, c'est pour ça que pour le moment il n'y a que la Conférence Saint-Vincent de Paul.

Il est pris acte de la communication du rapport.

30 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE PUBLIC DELEGUE POUR LA GESTION DU FUNERARIUM POUR L'ANNEE 2016.

(Rapport : Mme Armelle COTTENCEAU)

Mme COTTENCEAU : Je voudrais juste vous dire qu'il y a environ 550 à 600 admissions par an mais que les gens ne viennent pas forcément d'Antony, c'est ouvert à d'autres communes qui n'ont pas de chambre funéraire.

M. le Maire : Il y a 400 décès sur Antony chaque année, et tous ne vont pas forcément en chambre funéraire.

Mme COTTENCEAU : La durée du séjour augmente car certaines familles viennent parfois de loin.

Mme HAGEL : Sur ce sujet vous savez quelle est notre demande : c'est l'agrandissement des salons de cérémonie, là-dessus il n'y a rien de prévu. Pour le reste c'est un dont acte.

Il est pris acte de la communication du rapport.

31 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE PUBLIC DELEGUE DU RAPPORT DE STATIONNEMENT POUR L'ANNEE 2016.

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

M. RUFAT : C'est l'avant-dernier rapport puisqu'après ce sera en régie ?

M. le Maire : Oui, il y aura encore le rapport 2017 et après ce sera terminé.

Il est pris acte de la communication du rapport.

32 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE PUBLIC DELEGUE POUR LA GESTION DU PONEY-CLUB ET DE LA FERME D'ANTONY POUR L'ANNEE 2016.

(Rapporteur : Mme Anny LEON)

Mme LEON : Il n'y a pas de grands changements, c'est le même rythme, cela marche toujours bien et ils sont contents.

M. RUFAT : On dévoile un peu les travaux, on peut dire que vous avez prévu d'aménager l'écurie ?

Mme LEON : Oui, on fait des travaux sur le toit de l'écurie des poneys.

Mme HAGEL : Oui, il y a des travaux à faire dans cet équipement qui nous appartient, pendant toutes ces années on a souvent parlé de la Ferme, on parlait des animaux parce qu'il y a énormément de familles qui y viennent, et je pense que maintenant qu'on a bien regardé et que c'est

entretenu correctement, il faut s'occuper de certains locaux, de certaines parties qui sont dans un état épouvantable, il faudrait faire quelque chose.

M. le Maire : Oui, on fera quelque chose.

Mme DELPECH : J'avais une remarque : on peut regretter que le Conseil départemental ait supprimé les subventions qui permettaient aux enfants des écoles primaires de visiter le poney-club.

M. le Maire : Non, pas le primaire, ce sont les collèges.

Mme DELPECH : Il est indiqué dans le rapport que c'est dans le primaire que ça n'a pas pu se réaliser, c'est une erreur ?

M. le Maire : Oui, c'est une erreur.

Il est pris acte de la communication du rapport.

33 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE PUBLIC DELEGUE POUR LA GESTION DES TENNIS MUNICIPaux ET LA SALLE DE CONVIVIALITE DU CLUB HOUSE DU STADE GEORGES SUANT POUR L'ANNEE 2016.

(Rapporteur : M. Gilles LE LAMER)

Il est pris acte de la communication du rapport.

M. le Maire : Nous n'avons pas de questions diverses ?

Je vous remercie.

(La séance est levée à 00h00.)